



# **SDEC ÉNERGIE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

(art. L. 2121-24 du CGCT)

**4EME TRIMESTRE 2019**

# SOMMAIRE

## Décisions du Président, en vertu des délégations du Comité Syndical :

### 22 OCTOBRE 2019

59. Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Commune de Souleuvre en Bocage et Intercom de la Vire au Noireau
60. Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Commune de Noues de Sienne et Intercom de la Vire au Noireau
61. Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Commune de Valdallière et Intercom de la Vire au Noireau
62. Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Commune de Condé en Normandie et Intercom de la Vire au Noireau
63. Aides financières – Achat d'un véhicule électrique – Commune de Noues de Sienne (EHPAD de la Roseraie – Saint Sever Calvados)
64. Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Plan d'actions 2019 et financement – Commune de Livarot-Pays-d'Auge

### 3 DECEMBRE 2019

65. Suivi Énergétique - Post CEP - Bénerville-sur-Mer
66. Suivi Énergétique - Post CEP - Cormolain
67. Aides financières pour l'achat de véhicules électriques pour les besoins de la collectivité - Communes de Douvres-la-Délivrande et de Biéville-Beuville et CdC du Pays de Falaise

### 17 DECEMBRE 2019

68. Compétence Contribution Transition Énergétique : demande de modification du plan de financement 2018 pour la commune de Vire-Normandie
69. Compétence Contribution Transition Énergétique : demande de modification du plan de financement 2019 pour la commune de Trévières
70. Remboursement d'un projet d'extension pour l'alimentation d'un bâtiment agricole, déduction faite des frais d'études
71. MAPEO : Avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du portail SIG mutualisé du Calvados
72. Vente de mobilier de salle de réunion

### 24 DECEMBRE 2019

73. Restitution de la parcelle cadastrée section AD numéro 27 sur la commune de DOZULE
74. Restitution de la parcelle cadastrée section A numéro 26 sur la commune d'AGY

## Délibérations du Bureau et du Comité Syndical :

### DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019

1. Accord-cadre de fournitures courantes et services 2020 - Marchés subséquents n°1 - Groupement de commande pour la fourniture de postes de transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppe de postes de transformation pour la distribution publique
2. Accord-cadre de travaux à marchés subséquents- Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2020
3. Marché subséquent n°1 -SWAP Electricité
4. Avenant n°1 au marché de fourniture de mâts d'éclairage public 2018
5. Aménagement de l'accueil et de la salle de réunions du rez-de-chaussée : travaux et vente d'équipement
6. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la « construction d'une chaufferie bois, d'un réseau de distribution de chaleur et d'une plateforme de stockage/séchage sur la commune de Valdallière (14) »

7. Transferts de compétences : Gonneville-sur-Honfleur, Villy-Bocage, Luc-sur-Mer et Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière (Gaz) - CC Pré Bocage Intercom (EP)
8. Tickets restaurants 2020
9. Aides au développement économique du réseau électrique
10. Aides aux familles pour impayés de gaz propane - CCAS d'Orbec
11. Soutiens financiers à la rénovation énergétique - SOLIHA - IFS
12. Soutiens financiers à la rénovation énergétique - CDHAT - SOULEUVRE-EN-BOCAGE (Saint-Martin-Don)
13. Soutiens financiers à la rénovation énergétique - INHARI - Saint-Léger-Dubosq
14. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2019
15. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité - 7ème tranche 2019
16. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité - 1ère tranche 2020
17. Convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage de la Collectivité de Cabourg au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux - Rue Albert Sergent
18. Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales - Banneville-la-Campagne, Cheux, Feuguerolles-Bully et Saint-Aubin-d'Arquenay

### **DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2019**

1. Délégation Temporaire de Maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune d'Hermanville sur Mer pour le projet photovoltaïque de la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel de la commune
2. Programme de bornes de recharge pour véhicules électriques - 1ère tranche 2020 (NCPA et Lisieux)
3. Convention de groupement avec le TEN pour l'achat d'un logiciel de gestion des contrats d'énergie
4. Déclaration des effectifs
5. Actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles pour la constitution de droits réels de jouissance spéciale sur des propriétés privées (Protocole B)
6. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 8ème tranche 2019
7. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 1ère tranche 2020
8. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2020
9. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 1ère tranche 2020
10. Convention de délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage de la collectivité de Colombelles au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux "Avenue Blum"
11. Convention de délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage de la collectivité de Louvagny au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux "RD 90, rue principale et chemin du château"
12. Convention de délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage de la collectivité de Ponts-sur-Seulles au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux "RD 35 - Route de Reviers" situés sur la commun
13. Convention de délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage de la collectivité de Ponts-sur-Seulles au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux "Rue des moulins" situés sur la commune délégué
14. Convention avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales - Bourguébus - Castine-en-Plaine (Rocquancourt) - Feuguerolles-Bully - Mézidon-Vallée-d'Auge (Croissanville)
15. Aides aux familles - Attribution d'une aide pour le règlement d'une facture de gaz propane réseau - CCAS de la commune du Hom
16. Avenant n° 1 à la convention en date du 21 juin 2018, liant SOLIHA et le SDEC ENERGIE
17. Avenant n° 1 à la convention en date du 21 juin 2018, liant le SDEC ENERGIE et le CDHAT (Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires)
18. Avenant n° 1 à la convention en date du 21 juin 2018, liant le SDEC ENERGIE et INHARI
19. Soutiens financiers à la rénovation énergétique - SOLIHA - Caen
20. Soutiens financiers à la rénovation énergétique - INHARI - Les Monts d'Aunay
21. Aides aux activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux
22. Aides aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés 2019
23. Aides aux extensions pour alimentation électrique des sites privés 2020
24. Réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ENERGIE
25. Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéoprotection 2019 - Commune d'Argences
26. Avenant n°2 au marché de maitrise d'œuvre pour la « construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac (14) »
27. Transferts de compétences : Vaucelles (SL) - La Rivière-saint-Sauveur, Gonneville-sur-Mer, Osmanville, Cagny, Graye-sur-Mer, Vaucelles (Gaz) - Livarot-Pays-d'Auge et Pré-Bocage Intercom (ENR) - Terres de Druance et CC Terre d'Auge (EP)

## **DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019**

1. Rapport d'Orientations Budgétaires - Budget Principal 2020
2. Rapport d'Orientations Budgétaires - Budget "Energies Renouvelables" 2020
3. Versement d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe "Energies Renouvelables"
4. Rapport d'Orientations Budgétaires - Budget "Mobilité Durable" 2020
5. Versement d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe "Mobilité Durable"
6. Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif principal 2020
7. Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif annexe "Energies Renouvelables" 2020
8. Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif annexe "Mobilité Durable" 2020
9. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
10. Convention pour un référentiel commun terme I de la redevance R2 (convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés
11. Convention d'expérimentation relative à la diminution des pertes techniques (convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs
12. Avenant n°17 à la convention de concession de distribution de gaz naturel liant GRDF et le SDEC ENERGIE en date du 15 décembre 1997 (élargissement de périmètre)
13. Avenant n°5 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz en date du 22 septembre 2005 liant le SDEC ENERGIE et PRIMAGAZ
14. Avenant n°4 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz en date du 26 octobre 2007 liant PRIMAGAZ et le SDEC ENERGIE
15. Evolution de la structuration des forfaits éclairage public



DATE D’AFFICHAGE : 22 OCT. 2019

**SDEC ENERGIE**

**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-59**

**Objet : Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Commune de Souleuvre en Bocage et Intercom de la Vire au Noireau**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 7 octobre 2019,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la maison de l’énergie, le SDEC ENERGIE met à disposition des territoires la version nomade de l’exposition « 2050 » afin de contribuer aux actions de conseil et de sensibilisation de différents publics sur les enjeux énergétiques.

CONSIDERANT que, la commune de Souleuvre-en-Bocage et l’Intercom de la Vire au Noireau (dans le cadre de son PCAET) souhaitent mettre en place une action de sensibilisation du grand public et des scolaires.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités du partenariat sollicité.

**DECIDE**

- Article 1 : d’accepter la mise disposition de l’exposition nomade « 2050 », à la commune de Souleuvre en Bocage, du 18 octobre au 18 novembre 2019.
- Article 2 : d’accepter la mise à disposition de moyens humains pour la formation (éco-délégués, élus, agents) et l’animation grand public.
- Article 3 : de signer la convention tripartite établie à cet effet et de la mettre en œuvre.
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 22 OCT. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

SDEC  
ÉNERGIE Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : 22 OCT. 2019

**SDEC ENERGIE**

**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-60**

**Objet : Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Commune de Noues de Sienne et Intercom de la Vire au Noireau**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU l’avis favorable de la Commission « Énergie », réunie le 7 octobre 2019,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la maison de l’énergie, le SDEC ENERGIE met à disposition des territoires la version nomade de l’exposition « 2050 » afin de contribuer aux actions de conseil et de sensibilisation de différents publics sur les enjeux énergétiques.

CONSIDERANT que, la commune de Noues de Sienne et l’Intercom de la Vire au Noireau (dans le cadre de son PCAET) souhaitent mettre en place une action de sensibilisation du grand public et des scolaires.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités du partenariat sollicité.

**DECIDE**

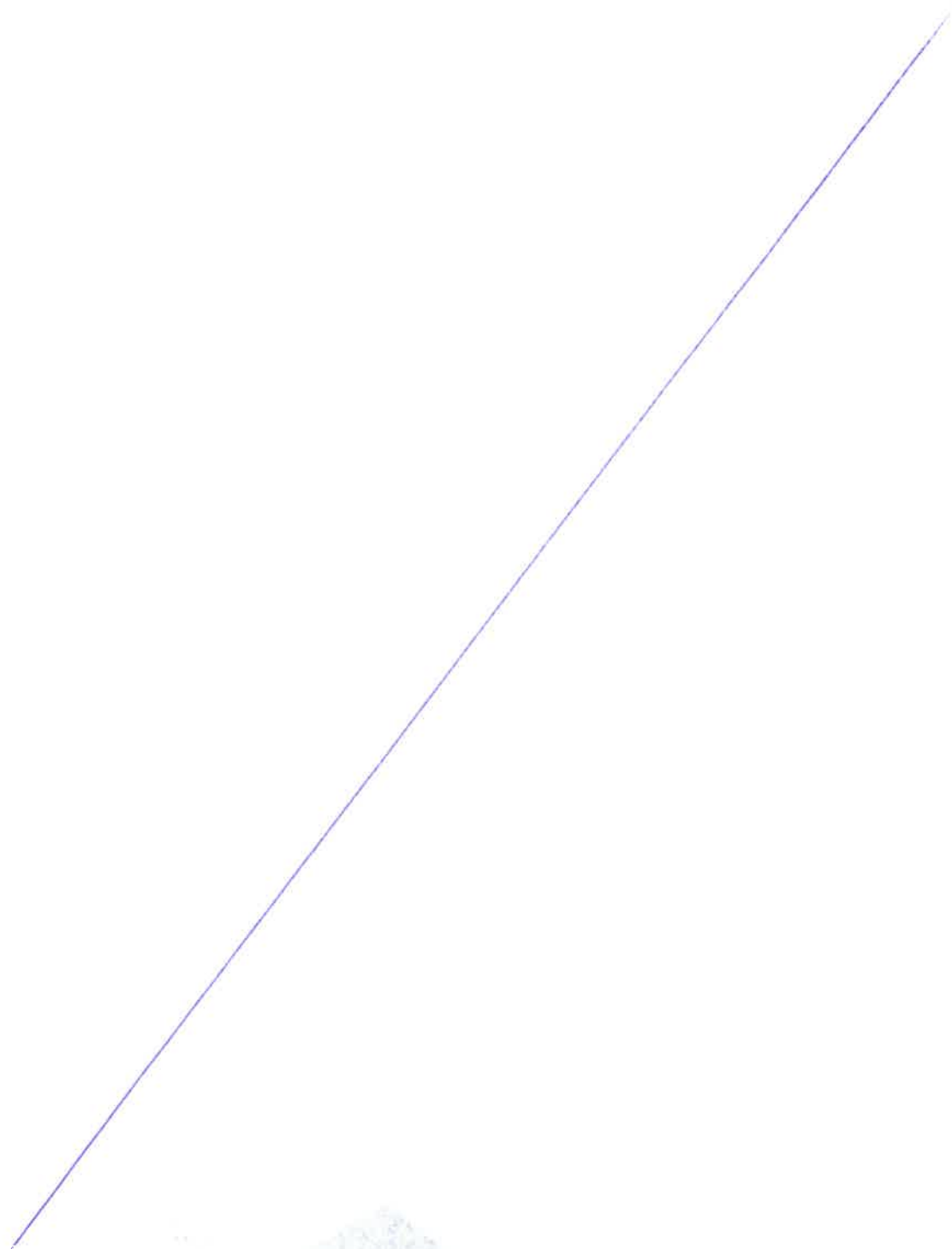
- Article 1 : d’accepter la mise disposition de l’exposition nomade « 2050 », à la commune de Noues de Sienne, du 18 au 29 novembre 2019.
- Article 2 : d’accepter la mise à disposition de moyens humains pour la formation (éco-délégués, élus, agents) et l’animation grand public.
- Article 3 : de signer la convention tripartite établie à cet effet et de la mettre en œuvre.
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 22 OCT. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS







DATE D'AFFICHAGE: 22 OCT. 2019

**SDEC ENERGIE**

**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-61**

**Objet : Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Commune de Valdallière et Intercom de la Vire au Noireau**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 7 octobre 2019,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la maison de l'énergie, le SDEC ENERGIE met à disposition des territoires la version nomade de l'exposition « 2050 » afin de contribuer aux actions de conseil et de sensibilisation de différents publics sur les enjeux énergétiques.

CONSIDERANT que, la commune de Valdallière et l'Intercom de la Vire au Noireau (dans le cadre de son PCAET) souhaitent mettre en place une action de sensibilisation du grand public et des scolaires.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités du partenariat sollicité.

**DECIDE**

- Article 1 : d'accepter la mise disposition de l'exposition nomade « 2050 », à la commune de Valdallière du 29 novembre 2019 au 24 janvier 2020.
- Article 2 : d'accepter la mise à disposition de moyens humains pour la formation (éco-délégués, élus, agents) et l'animation grand public.
- Article 3 : de signer la convention tripartite établie à cet effet et de la mettre en œuvre.
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 22 OCT. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : 22 OCT. 2019

**SDEC ENERGIE**

**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-62**

**Objet : Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Commune de Condé en Normandie et Intercom de la Vire au Noireau**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 7 octobre 2019,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la maison de l’énergie, le SDEC ENERGIE met à disposition des territoires la version nomade de l’exposition « 2050 » afin de contribuer aux actions de conseil et de sensibilisation de différents publics sur les enjeux énergétiques.

CONSIDERANT que, la commune de Condé en Normandie et l’Intercom de la Vire au Noireau (dans le cadre de son PCAET) souhaitent mettre en place une action de sensibilisation du grand public et des scolaires.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités du partenariat sollicité.

**DECIDE**

- Article 1 : d’accepter la mise disposition de l’exposition nomade « 2050 », à la commune de Condé en Normandie du 24 janvier au 14 février 2020.
- Article 2 : d’accepter la mise à disposition de moyens humains pour la formation (éco-délégués, élus, agents) et l’animation grand public.
- Article 3 : de signer la convention tripartite établie à cet effet et de la mettre en œuvre.
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 22 OCT. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS





DATE D'AFFICHAGE : 22 OCT. 2019

**SDEC ENERGIE**

**DECISION DU PRESIDENT N°2019-DEC-63**

**Objet : Aides financières – Achat d'un véhicule électrique – Commune de Noues de Sienne (EHPAD de la Roseraie – Saint Sever Calvados)**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 7 octobre 2019,

CONSIDERANT la sollicitation de l'EHPAD de la Roseraie de la commune déléguée de Saint Sever Calvados, et l'accord de la commune nouvelle de Noues de Sienne, en date du 12 septembre 2019, pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de l'établissement.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'une aide de 3 000 €/véhicule, pour les communes de catégorie C, et dans la limite de 2 véhicules par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de d'attribution de cette aide financière.

**DECIDE**

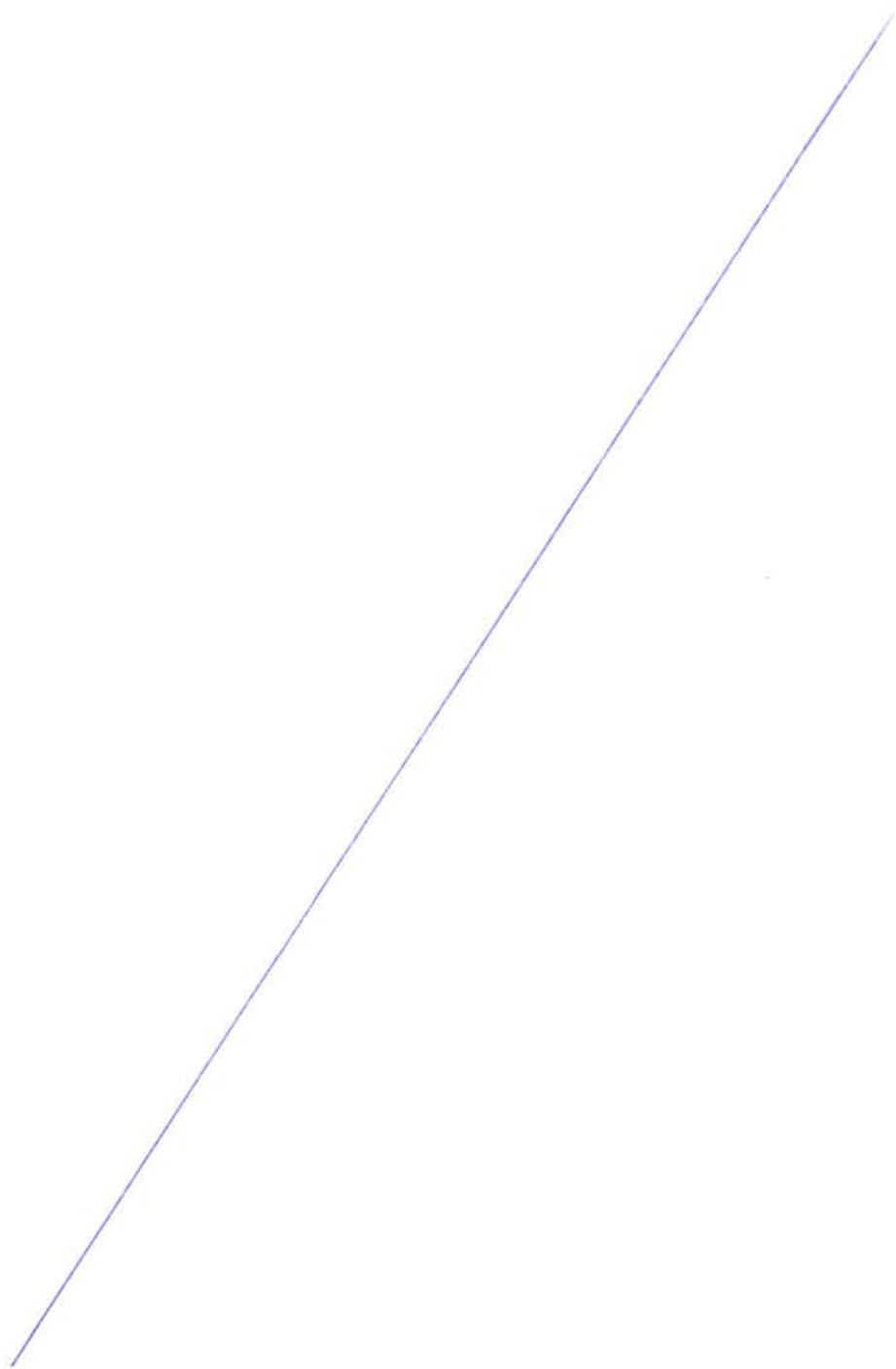
- Article 1 : d'accorder une aide financière de 3 000 € à l'EHPAD de la Roseraie de la commune déléguée de Saint Sever Calvados (commune nouvelle de Noues de Sienne), pour l'achat d'un véhicule électrique,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 22 OCT. 2019



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS





DATE D'AFFICHAGE : 22 OCT. 2019

**SDEC ENERGIE****DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-64**

**Objet : Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Plan d'actions 2019 et financement – Commune de Livarot-Pays-d'Auge**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération de la Commune de Livarot-Pays-d'Auge, en date du 23 mai 2018, pour le transfert de sa compétence « Contribution à la Transition Energétique » au SDEC ÉNERGIE,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 8 juin 2018, acceptant ce transfert de compétence,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 7 octobre 2019,

CONSIDERANT que, conformément aux conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ; la commune bénéficie d'une enveloppe financière annuelle (15 000 € pour 2019) pour le financement d'actions en faveur de la transition énergétique.

CONSIDERANT la proposition du plan d'actions 2019 de la commune de Livarot-Pays-d'Auge et la demande de financement suivante :

<b>Plan d'actions 2019</b>	<b>montant de la dépense (HT)</b>	<b>Participation souhaitée du SDEC ENERGIE</b>	<b>Taux d'aide</b>
Achat d'une chaudière gaz à condensation pour l'école des Rosiers à Livarot	21 249,76 €	15 000,00 €	70,6%



## DECIDE

- Article 1 : d'accepter le plan d'actions 2019 de la commune de Livarot-Pays-d'Auge, comme défini ci-dessus,
- Article 2 : d'accepter le plan de financement associé dans la limite de 15 000,00€,
- Article 3 : d'imputer les dépenses à l'article 657348 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 22 OCT. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
Jacques LELANDAIS





**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-65**

**Objet : Suivi énergétique (Post CEP) - Bénerville sur Mer**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les contributions et aides financières 2019, adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 4 avril 2019, fixant notamment les conditions d'adhésion au service de Suivi Energétique,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 18 novembre 2019,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 9 octobre 2019, la commune de Bénerville-sur-Mer a émis le souhait de bénéficier du service de Suivi Energétique (post-CEP) pour 4 de ses bâtiments.

CONSIDERANT que le coût d'adhésion à ce dispositif s'élève à 350 €/an/bâtiment (soit 1 400 €/an pour 4 bâtiments), que le SDEC ENERGIE apporte une aide financière pour cette collectivité de catégorie B2 de 80% (soit 1 120 €/an) et que le reste à charge pour la collectivité est donc de 280 €/an.

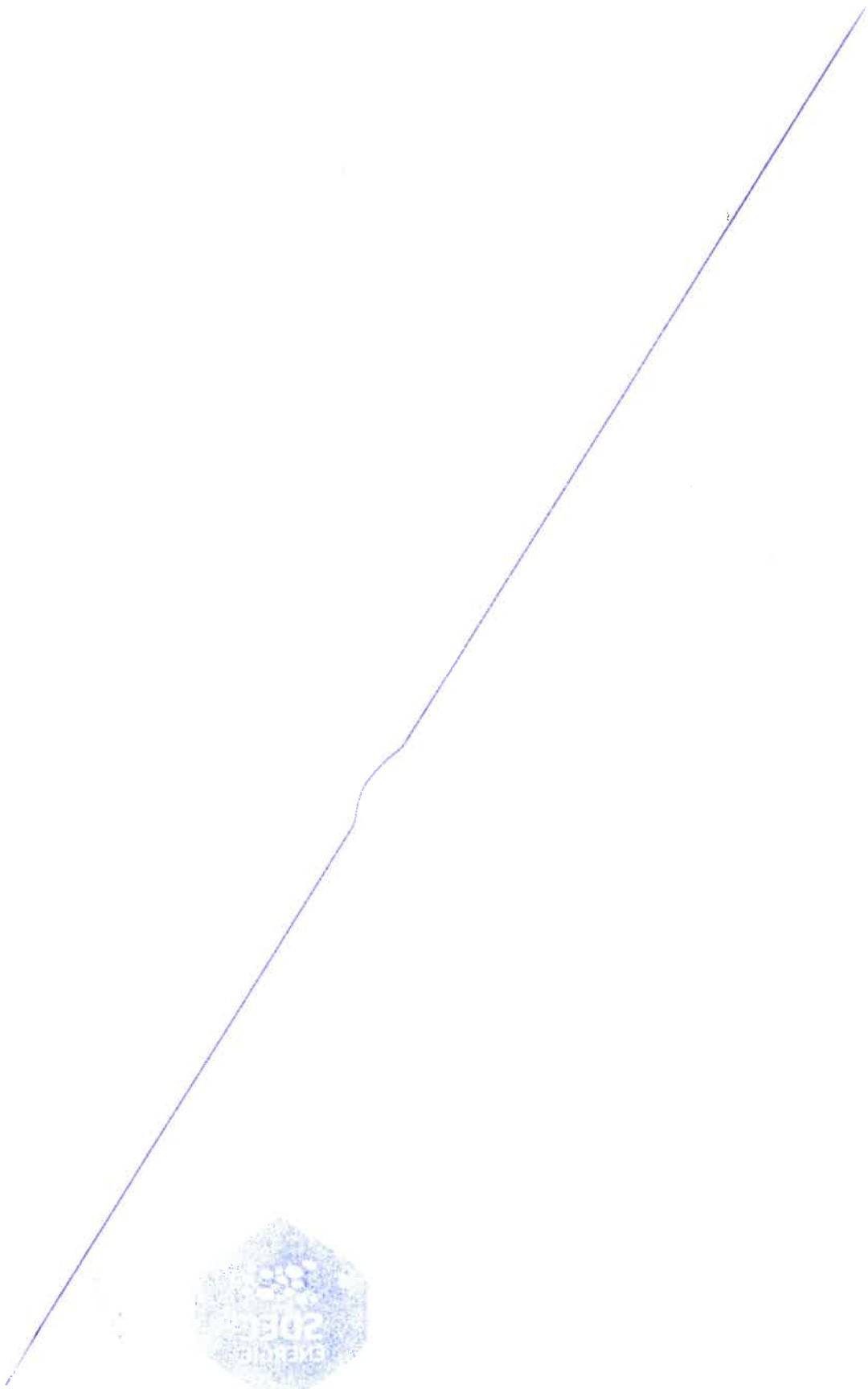
CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe.

**DECIDE**

- Article 1 : d'accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune de Bénerville-sur-Mer à hauteur de 280 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 1 120 €/an,
- Article 2 : d'imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 280 €, à l'article 747485 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du SDEC ÉNERGIE et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **03 DEC. 2019**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,  
  
Jacques LELANDAIS





**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-66**

**Objet : Suivi énergétique (Post CEP) - Cormolain**

---

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attributions au Président, ou son représentant,

VU les contributions et aides financières 2019, adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 4 avril 2019, fixant notamment les conditions d'adhésion au service de Suivi Energétique,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 18 novembre 2019,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 10 octobre 2019, la commune de Cormolain a émis le souhait de bénéficier du service de Suivi Energétique (post-CEP) pour 3 de ses bâtiments.

CONSIDERANT que le coût d'adhésion à ce dispositif s'élève à 350 €/an/bâtiment (soit 1 050 €/an pour 3 bâtiments), que le SDEC ENERGIE apporte une aide financière pour cette collectivité de catégorie C de 80% (soit 840 €/an) et que le reste à charge pour la collectivité est donc de 210 €/an.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe.

**DECIDE**

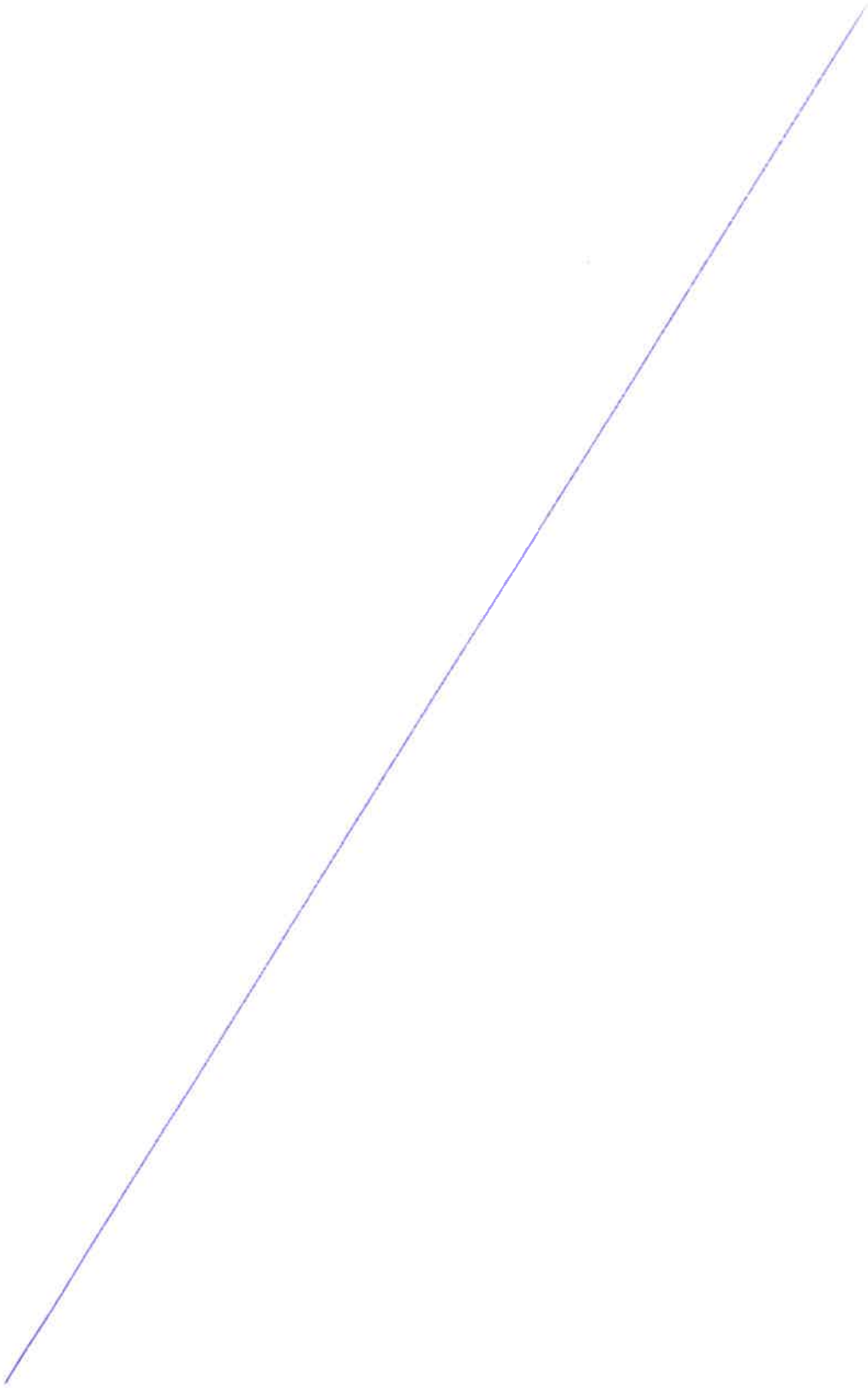
- Article 1 : d'accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune de Cormolain à hauteur de 210 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 840 €/an,
- Article 2 : d'imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 210 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du SDEC ÉNERGIE et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **03 DEC. 2019**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS





**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-67**

**Objet : Aides financières pour l'achat d'un véhicule électrique par les communes de Douvres-la-Délivrande et Biéville-Beuville et par la CdC du Pays de Falaise**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attributions au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 18 novembre 2019,

CONSIDERANT les sollicitations des communes de Douvres-la-Délivrande et de Biéville-Beuville et de la Communauté de communes du Pays de Falaise, respectivement en date des 22 et 25 octobre 2019 et 15 novembre 2019, pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat de véhicules électriques pour les besoins de leur collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'aides, dans la limite de 2 véhicules par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT les projets de conventions, joints en annexe, définissant les modalités d'attribution de ces aides financières.

**DECIDE**

- Article 1 : d'accorder une aide financière de 2 000 € à la commune de Douvres-la-Délivrande (catégorie A), pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d'accorder une aide financière de 2 500 € à la commune de Biéville-Beuville (catégorie B1), pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,
- Article 3 : d'accorder une aide financière de 4 000 € à la Communauté de communes du Pays de Falaise, pour l'achat de deux véhicules électriques, pour les besoins de la collectivité,
- Article 4 : d'imputer les dépenses à l'article 65738 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 5 : de signer les conventions de partenariats correspondantes et de les mettre en œuvre,
- Article 6 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **03 DEC. 2019**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
 Jacques LELANDAIS

DATE D’AFFICHAGE : 17 DEC. 2019



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-68**

**Objet : Compétence Contribution Transition Énergétique : demande de modification du plan de financement 2018 pour la commune de Vire-Normandie**

---

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération de la Commune nouvelle de Vire Normandie, en date du 4 juillet 2018, pour le transfert de sa compétence « Contribution à la Transition Énergétique » au SDEC ÉNERGIE,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 14 septembre 2018, acceptant ce transfert de compétence,

VU la décision du Président du SDEC ÉNERGIE, n° 2018-DEC-14, en date du 28 novembre 2018, acceptant le plan d’actions 2018 de la commune de Vire Normandie,

VU l’avis favorable de la Commission « Énergie », réunie le 18 novembre 2019,

CONSIDERANT que, conformément aux conditions administratives, techniques et financières d’exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ; la commune bénéficie d’une enveloppe financière annuelle pour le financement d’actions en faveur de la transition énergétique (15 000 € pour 2018).

CONSIDERANT la proposition de la commune de Vire-Normandie de modifier son plan d’actions 2018, validé le 28 novembre 2018, comme suit :

Plans d’actions 2018	montant de la dépense (HT)	Participation souhaitée du SDEC ENERGIE	Taux d’aide
30 vélos à assistance électrique et leur équipement	37 959 €	15 000 €	39.516%
<b>TOTAL</b>	<b>37959 €</b>	<b>15 000 €</b>	

**DECIDE**

- Article 1 : d'accepter les modifications apportées au plan d'actions 2018 de la commune de Vire-Normandie, comme présentées ci-dessus,
- Article 2 : d'accepter le maintien du plan de financement associé dans la limite de 15 000 €,
- Article 3 : d'imputer les dépenses à l'article 657348 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **17 DEC. 2019**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 17 DEC. 2019



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-69**

**Objet : Compétence Contribution Transition Energétique : demande de modification du plan de financement 2019 pour la commune de Trévières**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération de la Commune de Trévières, en date du 9 mars 2018, pour le transfert de sa compétence « Contribution à la Transition Energétique » au SDEC ÉNERGIE,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 18 mai 2018, acceptant ce transfert de compétence,

VU la décision du Président du SDEC ÉNERGIE, n°2019-DEC-57, en date du 10 septembre 2019, acceptant le plan d'actions 2019 de la commune de Trévières,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 18 novembre 2019,

CONSIDERANT que, conformément aux conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ; la commune bénéficie d'une enveloppe financière annuelle pour le financement d'actions en faveur de la transition énergétique (2 787 € pour 2019).

CONSIDERANT la proposition de la commune de Trévières de modifier son plan d'actions 2019, validé le 10 septembre 2019, comme suit :

Plan d'actions 2019	montant de la dépense (HT)	Participation souhaitée du SDEC ENERGIE	Taux d'aide
Conseil en Energie Partagé (N+2)	1250,00 €	1250,00 €	100%
VMC simple flux hygroréglables dans 2 sites	3 122,52 €	1537,00 €	49%
<b>TOTAL</b>		<b>2 787,00 €</b>	

**DECIDE**

- Article 1 : d'accepter les modifications apportées au plan d'actions 2019 de la commune de Trévières, comme présentées ci-dessus,
- Article 2 : d'accepter le maintien du plan de financement associé dans la limite de 2 787,00 €,
- Article 3 : d'imputer les dépenses à l'article 657348 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **17 DEC. 2019**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-70**

**Objet : Remboursement d'un projet d'extension pour l'alimentation d'un bâtiment agricole, déduction faite des frais d'études**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2019, définissant les contributions et aides financières 2019,

VU la délibération du Bureau Syndical en date du 25 octobre 2019, autorisant les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'extensions pour l'alimentation électrique de sites privés, dont le projet d'alimentation d'un bâtiment agricole existant sur la commune de Bonnebosq (SCI SUD - M. ROSSI Jacques).

VU l'avis de la commission « Développement économique », en date du 21 novembre 2019,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire, M. Jacques ROSSI - SCI SUD, d'annuler son projet d'alimentation d'un bâtiment agricole existant sur la commune de Bonnebosq, du fait de difficultés financières.

CONSIDERANT que ce dernier a déjà versé 50% de sa participation, soit 1 191,45 €.

CONSIDERANT que les frais d'études de ce projet, restant à charge du pétitionnaire, s'élevaient à 817,85 €.

**DECIDE**

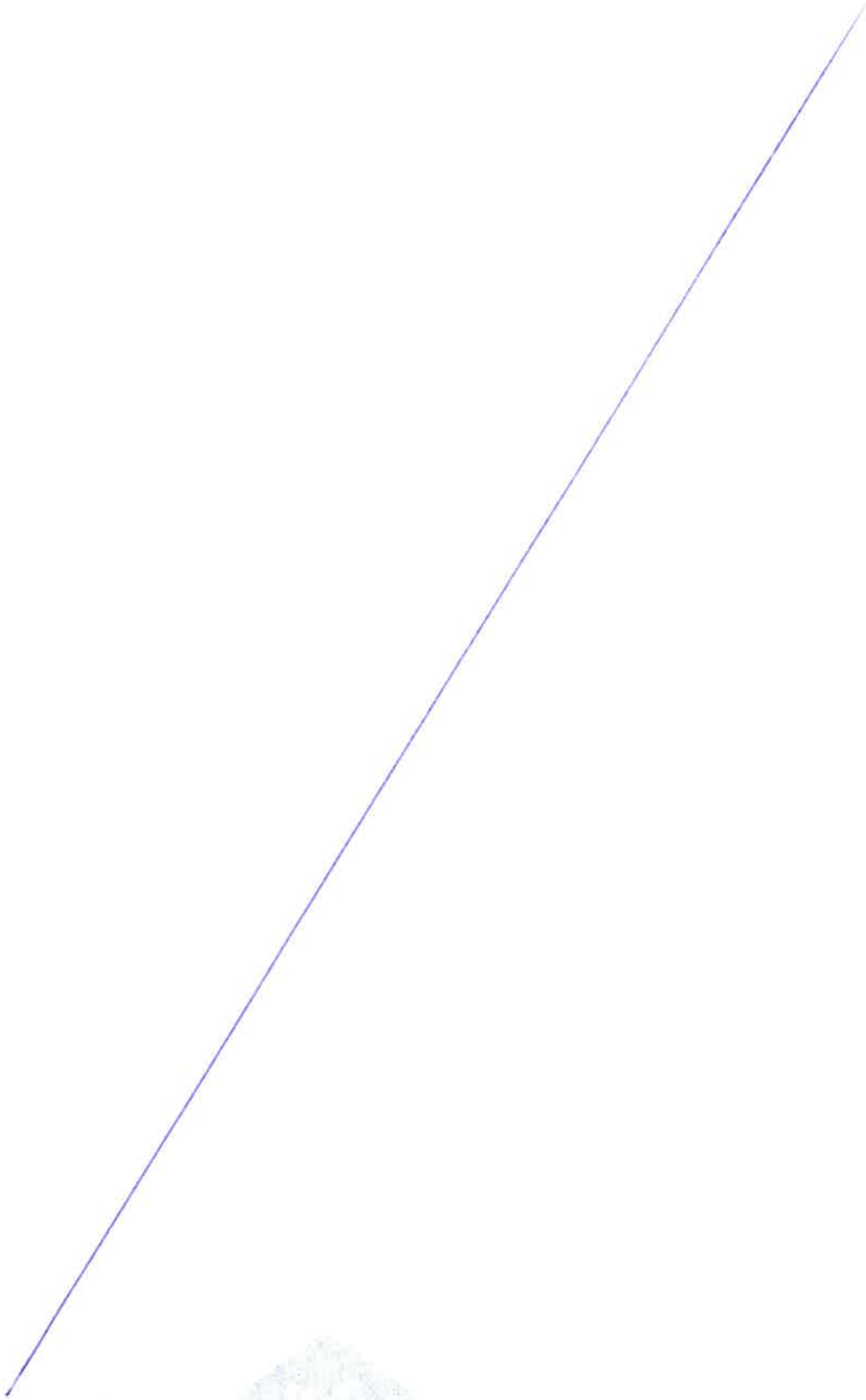
- Article 1 : d'annuler le projet d'alimentation d'un bâtiment agricole susvisé,
- Article 2 : de rembourser au pétitionnaire la différence entre la participation déjà versée (1 191,45€) et les frais d'études (817,85 €) soit 373,60 €,
- Article 3 : d'imputer la dépense à l'article 678 - Dépenses exceptionnelles du Budget Principal,
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 17 DEC. 2019



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS





**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-71**

**Objet : MAPEO : Avenant n° 1 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du portail SIG mutualisé du Calvados**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU l'avis de la commission « Nouvelles Technologies », en date du 22 novembre 2019,

VU la convention de partenariat entre le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE relative à la mise en œuvre de SIGMA, portail SIG mutualisé du Calvados, signée le 8 décembre 2018,

VU la délibération du Conseil départemental du Calvados en date du 18 mars 2019 approuvant la mise en opendata de certaines des données géographiques présentes dans la base SIG mutualisée.

VU le projet d'avenant n° 1, joint en annexe, précisant les modifications apportées à la convention d'origine,

Considérant que le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE ont déposé la marque de Mapéo Calvados pour dénommer le portail d'information géographique mutualisé.

Considérant que le portail d'information géographique mutualisé ne couvre pas l'ensemble des besoins SIG des deux Parties et qu'ils ont chacun développé des applicatifs SIG connexes au portail SIG mutualisé pour leurs propres besoins : droit du sol et atlas dynamique pour l'observation territoriale.

Considérant l'intégration d'un logiciel de catalogage au portail d'information géographique mutualisé permettant de décrire finement le contenu des données, leurs conditions d'usage et la paternité.

Considérant que le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE ont enrichi le contenu cartographique proposé sur le portail SIG mutualisé depuis son lancement le 1er mars 2018.

Considérant la volonté des Parties d'élargir le périmètre des missions mutualisées afin de rationaliser les moyens mis en œuvre pour leur accomplissement.

**DECIDE**

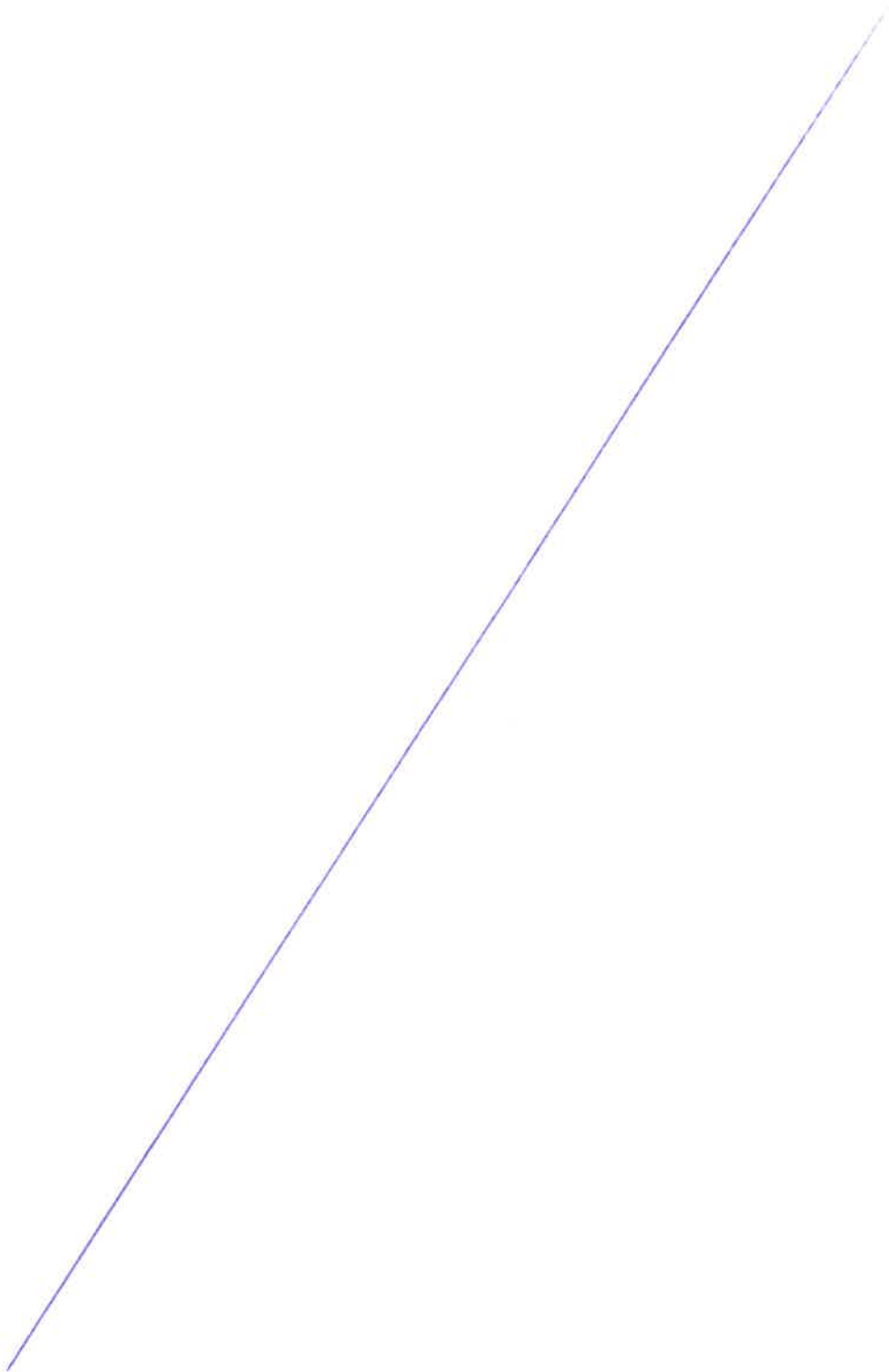
- Article 1 : d'accepter l'avenant n°1 proposé, relative à la mise en œuvre du portail SIG mutualisé du Calvados,
- Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer ledit avenant, ainsi que la mise à jour des CGU s'y rapportant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 17 DEC. 2019



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS





**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-72**

**Objet : Vente de mobilier de salle de réunion**

---

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la salle de réunion « Marcel Restout » au rez-de-chaussée, validé par délibération du Bureau syndical en date des 13 septembre et 25 octobre 2019,

CONSIDERANT que ce projet d'aménagement prévoit la rénovation des murs et du sol de la salle et le renouvellement du mobilier (1 table et 27 fauteuils),

CONSIDERANT que suite à la parution d'une annonce pour la vente de ce mobilier le 2 décembre 2019, la commune de Varville s'est portée candidate à l'achat de la table et des 27 fauteuils pour un montant de 5 000 €, par courrier reçu le 9 décembre 2019 et qu'aucune autre offre d'acquisition n'a été enregistrée par le syndicat.

**DECIDE**

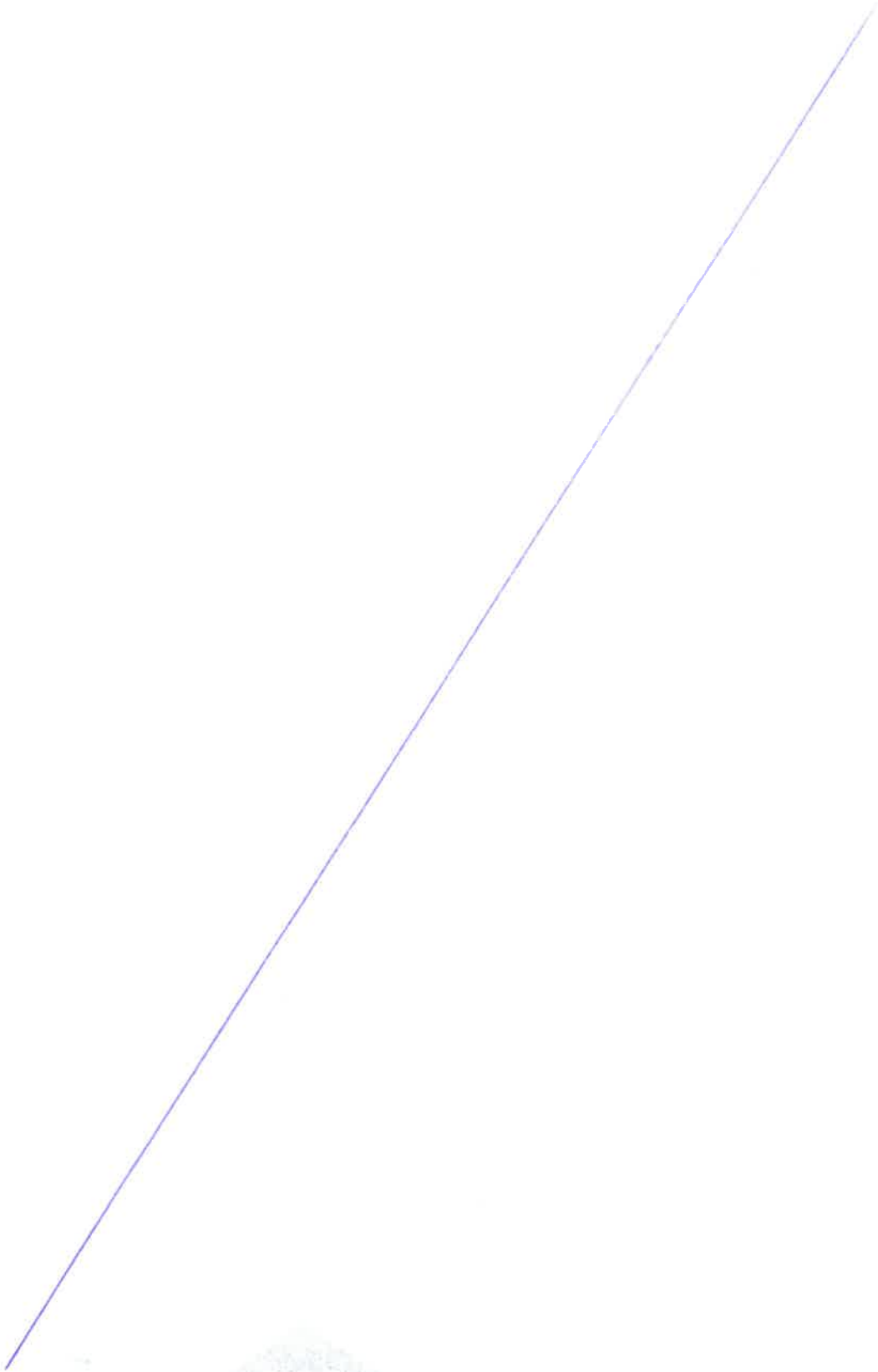
- Article 1 : de vendre l'ensemble du mobilier de réunion (1 table et 27 fauteuils) à la commune de Varville pour un montant de 5 000 €,
- Article 2 : d'imputer la recette à l'article 775 de l'exercice 2020 du budget principal,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 17 DEC. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : 24 DEC. 2019



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N°2019-DEC-73**

**Objet : Restitution de la parcelle cadastrée section AD numéro 27 sur la commune de DOZULE**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU le courrier en date du 18 juin 2019 d’ENEDIS relatif à la restitution de la parcelle cadastrée section AD numéro 27 sur la commune de DOZULE,

Vu le projet de convention de restitution liant ENEDIS et le SDEC ENERGIE,

CONSIDERANT qu’il est dans l’intérêt du syndicat d’obtenir la restitution de cette parcelle cadastrée section AD numéro 27 sur la commune de DOZULE qui ne supporte plus aucun ouvrage de distribution publique d’électricité.

**DECIDE**

- Article 1 : d’approuver les dispositions de la convention de restitution de la parcelle cadastrée section AD numéro 27 sur la commune de DOZULE (jointe en annexe),
- Article 2 : de signer ladite convention et de la mettre en œuvre,
- Article 3 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le

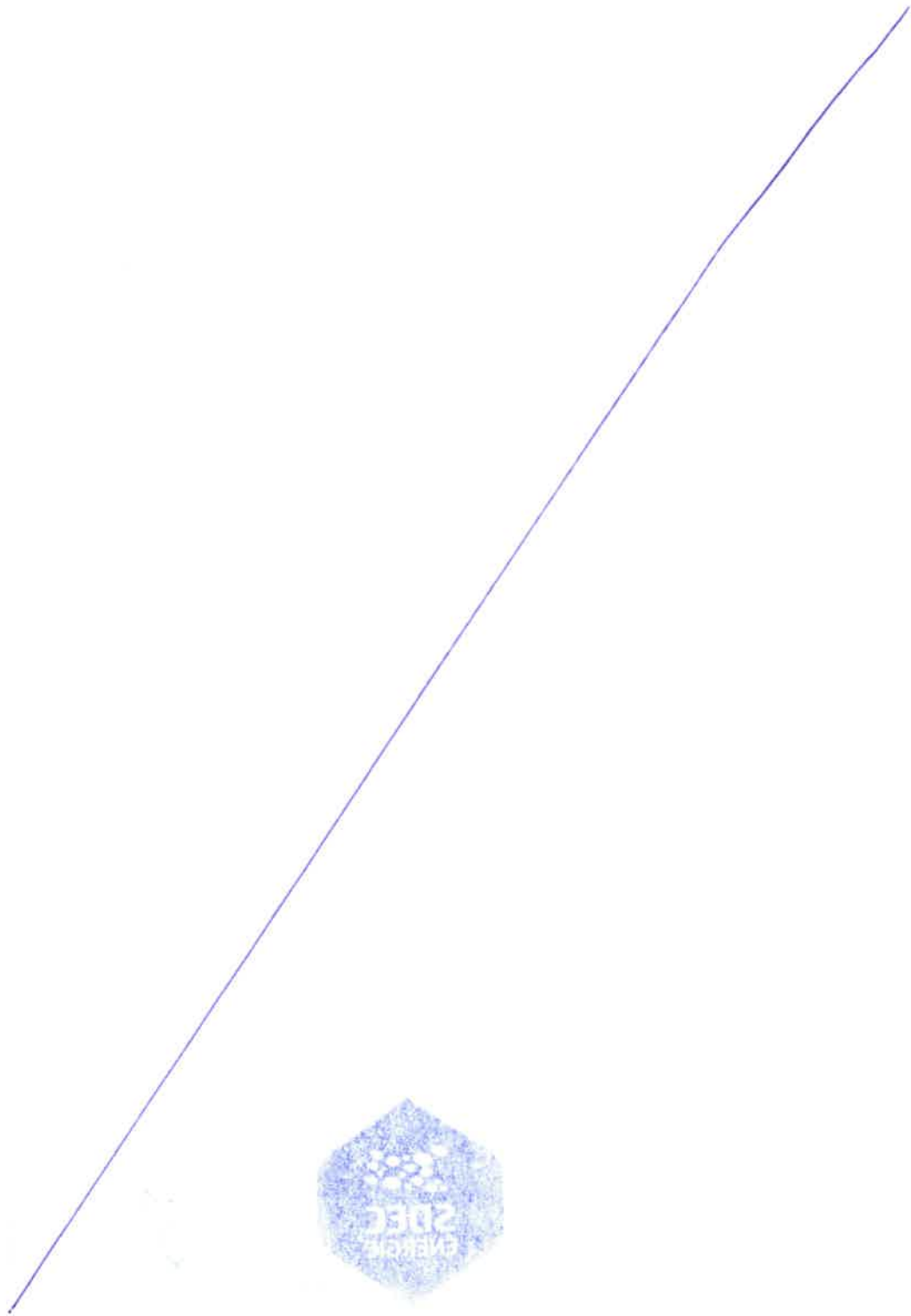


Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire :  
 - pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 DEC. 2019  
 - et transmise en Préfecture de Caen le : 24 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D’AFFICHAGE : 2 4 DEC. 2019



**Objet : Restitution de la parcelle cadastrée section A numéro 26 sur la commune d'AGY**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU le courrier en date du 05 juillet 2019 d'ENEDIS relatif à la restitution de la parcelle cadastrée section A numéro 26 sur la commune d'AGY,

Vu le projet de convention de restitution liant ENEDIS et le SDEC ENERGIE,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du syndicat d'obtenir la restitution de cette parcelle cadastrée section A numéro 26 sur la commune d'AGY qui ne supporte plus aucun ouvrage de distribution publique d'électricité.

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver les dispositions de la convention de restitution de la parcelle cadastrée section A numéro 26 sur la commune d'AGY (jointe en annexe),

Article 2 : de signer ladite convention et de la mettre en œuvre,

Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



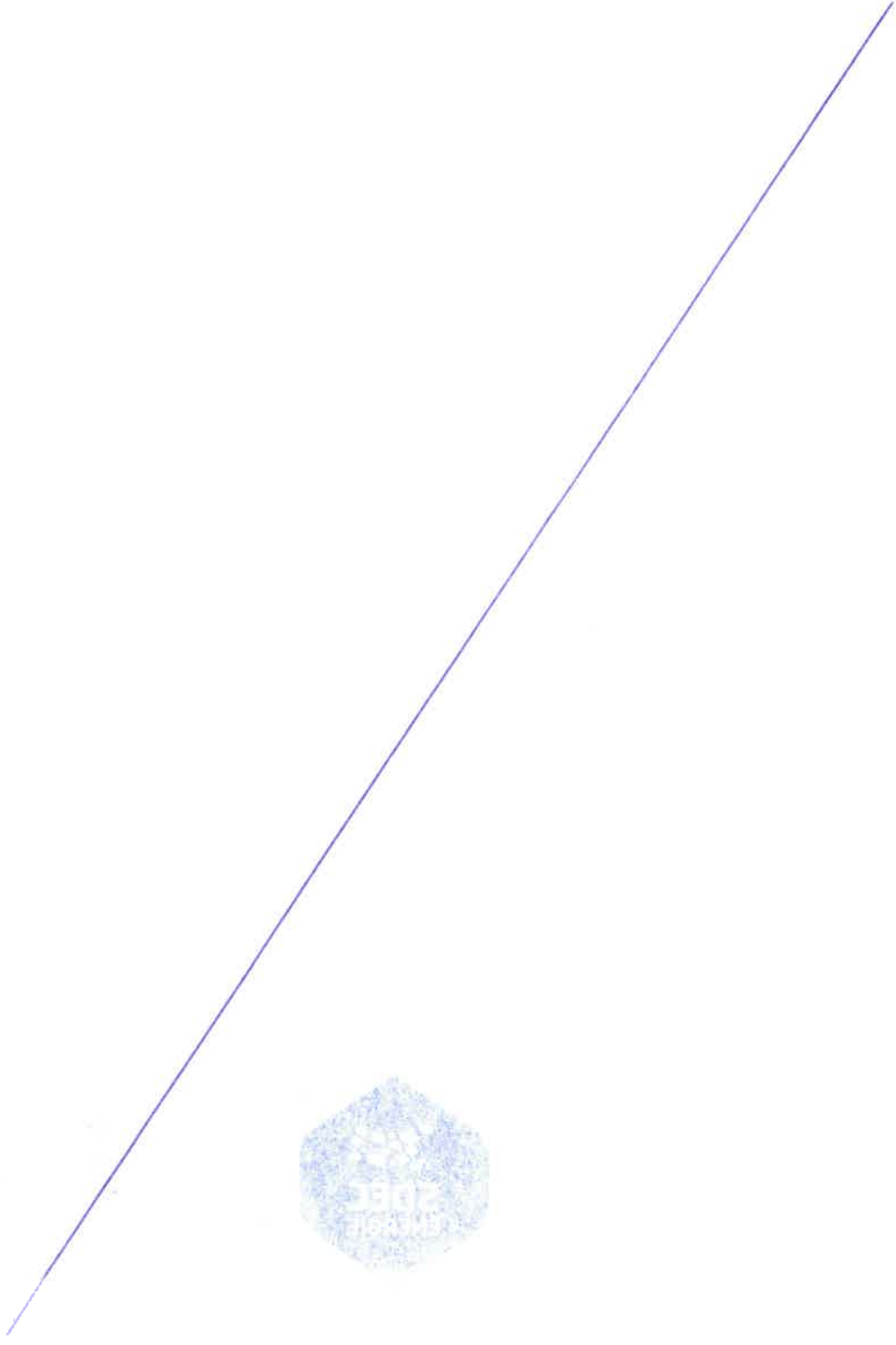
Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 2 4 DEC. 2019

- et transmise en Préfecture de Caen le : 2 4 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





DATE D'AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-01

<b>REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019 DELIBERATION</b>
---

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs :</u> M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

**Objet : Accord-cadre de fournitures courantes et services 2020 - Marchés subséquents n°1 - Groupement de commande pour la fourniture de postes de transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppe de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité**

Vu la décision n°2019-DEC-23 par laquelle le Bureau Syndical du SDEC ENERGIE a décidé de constituer avec le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Energie et du Gaz de l'Eure), un groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, de transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation destinés aux travaux sur les réseaux publics de distribution électrique respectifs de chaque syndicat,

Vu le lancement de l'accord-cadre, d'une période initiale d'un an et reconductible 3 fois maximum un an, en 8 lots,

Vu la décision de la commission d'appels d'offres du 28 juin 2019 d'attribuer l'accord-cadre à 4 fournisseurs,

Vu la délibération du Bureau Syndical du 28 juin 2019 autorisant le Président à signer les marchés,

Une consultation a été lancée le 30 août 2019 pour l'attribution des marchés subséquents concernant chacun des 8 lots.

L'évaluation des offres a été effectuée à partir des critères de pondération suivants : prix des produits 85 % et délai de livraison 15 %.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 octobre 2019, a décidé de retenir les sociétés suivantes :

		Attributaires
LOT 1	Poste de transformation de type PSSA et PSSB équipé d'un transformateur TPC de puissance 100 à 250 kVA	ORMAZABAL
LOT 2	Transformateur HTA/BT - TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 100, 160 et 250 kVA	France TRANSFO REMATELEC
LOT 3	Transformateur HTA/BT - non TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 160, 250, 400, 630 et 1000 kVA	France TRANSFO REMATELEC
LOT 4	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 de puissance 100 à 160 kVA	France TRANSFO REMATELEC
LOT 5	Poste de transformation de type PRCS de puissance 100 à 160 kVA	ORMAZABAL
LOT 6	Armoires de coupure HTA	ORMAZABAL
LOT 7	Poste de transformation de type PUC non équipé du transformateur	EPSYS
LOT 8	Poste de transformation de type PAC non équipé du transformateur	EPSYS

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la commission d'appel d'offres du 11 octobre 2019 (procès-verbal annexé),
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés subséquents, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution :
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer les documents et actes s'y rattachant et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à leur exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

Délibération du Bureau Syndical du 25 octobre 2019

Objet : Accord-cadre de fournitures courantes et services HTA/BT - Marchés subséquents n°1 - Groupement de commande pour la fourniture de postes de transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppe de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité

DATE D’AFFICHAGE : 2 5 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-02

<p align="center"><b>REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019 DELIBERATION</b></p>
---

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Accord-cadre de travaux à marchés subséquents- Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d’électricité 2020**

L’accord-cadre a pour objet :

- la réalisation de visites de terrain pour évaluer les conditions techniques de raccordement au réseau de distribution publique d’électricité et ce, dans le cadre d’instruction des actes ou certificat d’urbanisme, de l’établissement d’un document d’urbanisme (PLU, PLUI, carte communale...) ou hors champs d’urbanisme. A ce stade de la prestation, il ne s’agit pas d’engager l’étude de détails préalable aux travaux qui est prévue ultérieurement dans le cas où la réalisation du raccordement se confirmerait.
- les études et la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution publique d’électricité essentiellement par la technique souterraine. En général, le raccordement au réseau de distribution électrique comporte l’extension proprement dite, permettant la réalisation d’un projet de raccordement individuel et/ou collectif (lotissement, ZAC... (y compris éventuellement la desserte intérieure), colonne montante...) comportant le ou les branchements électriques de type 1 ou 2 (selon la norme C14-100), la partie de branchement sur le domaine privé fait partie de la prestation.
- le renforcement éventuel du réseau provoqué par le besoin d’extension (par le remplacement des câbles ou conducteurs basse tension, par l’installation d’un transformateur et/ou la pose d’un réseau HTA ci-nécessaire).
- la construction d’un génie civil pour les réseaux d’éclairage public, de télécommunication qui peuvent être éventuellement associés à ces travaux sans que cela soit systématique.

- la pose d'enregistreurs relatifs à la qualité de distribution publique d'énergie électrique (tension, intensité, coupure...) conformément à l'article 4 de l'arrêté du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

Cet accord-cadre de travaux est multi-attributaires sans minimum ni maximum. Il est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la Commande Publique.

Il sera exécuté par l'émission de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R2162-1 à R2162-12 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2021. Il est reconductible au minimum 2 x 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est au maximum de 4 ans.

Le département du Calvados est divisé en 3 secteurs géographiques qui constituent chacun un lot spécifique, à savoir :

Lot n°	Intitulé des secteurs géographiques	Périmètre * Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Montant estimatif HT annuel **
1	Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seules Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	De 250 000 à 1 000 000
2	Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	De 250 000 à 1 000 000
3	Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Coeur-Côte-Fleurie, CC du Pays de Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	De 250 000 à 1 000 000

Le choix s'est effectué sur la base d'un règlement de consultation et en fonction des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1- Valeur qualitative de l'offre	25%
2- Prix	75%

La Commission d'appel d'offres du SDEC ENERGIE s'est réunie le 24 octobre 2019 et son rapport est présenté en séance.



DATE D’AFFICHAGE : 25 OCT. 2019

2019-04/BS/DB-02

Elle a décidé d’attribuer :

- le lot 1 de l’accord-cadre à INEO NORMANDIE et TEIM / STURNO ;
- le lot 2 de l’accord-cadre à INEO NORMANDIE, RESEAUX ENVIRONNEMENT / SPIE, TEIM / STURNO, SORAPEL / GT et EIFFAGE ;
- le lot 3 de l’accord-cadre à BOUYGUES, RESEAUX ENVIRONNEMENT / SPIE et EIFFAGE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d’Appel d’Offres (procès-verbal annexé),
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces des accords-cadres,
- **AUTORISE** le Président à lancer et à attribuer les marchés subséquents,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer les documents et actes s’y rattachant, y compris les reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à leur exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 25 OCT. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 25 OCT. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





DATE D’AFFICHAGE 25 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-03

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Marché subséquent n° 1 –SWAP Electricité**

Vu l’ouverture à la concurrence du marché de l’électricité et l’éligibilité des collectivités depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014,

Vu l’obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les consommateurs professionnels, titulaires de contrat d’électricité avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVA, de mettre en concurrence leur fournisseur, qu’ils soient acheteurs publics ou entreprises,

Considérant que les 2<sup>nd</sup> marchés subséquents du précédent accord-cadre conclu en 2016, arrivent à échéance au 31 décembre 2019, le SDEC ENERGIE ainsi que 387 autres entités essentiellement publiques ont relancé un nouvel accord cadre destiné à l’alimentation des Points De Livraison (PDL) de leur patrimoine et ce, conformément aux dispositions de l’article 28 de l’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (*Délibération du Bureau Syndical du 16 septembre 2016*).

Le groupement est ouvert aux personnes morales, dont le siège est situé dans la Région Normandie :

- l’ensemble des personnes morales de droit public (*Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, groupements d’intérêt public, CCAS,...*),
- les personnes morales de droit privé (*Sociétés d’Economie Mixte, Société Publique Locale, organismes d’habitation à loyer modéré, établissements d’enseignement, établissement de santé, maisons de retraite*).



2019-07/BS/DB-03

Conformément à l'acte constitutif du groupement accord-cadre électricité, le SDEC ENERGIE a été nommé coordonnateur et, sa Commission d'Appels d'Offres, désignée comme celle du groupement.

Dans ce cadre, un appel d'offres ouvert, portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité alimentant les PDL des membres du groupement et services associés, a été lancé, le 17 mai 2019, selon la procédure de l'accord-cadre de fournitures et services avec plusieurs opérateurs, sans minimum ni maximum conformément aux articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la Commande Publique.

Ne fixant pas toutes les stipulations contractuelles, il donne lieu à des marchés subséquents conformément aux conditions fixées aux articles R2162-1 à R2162-12 du Code de la Commande Publique.

Cet accord-cadre est conclu avec les titulaires pour une durée initiale de deux ans à compter du 1er janvier 2020, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Il pourra être reconduit pour une période de 24 mois et ce, une fois maximum, conformément à l'article L2112-5 du Code de la Commande Publique.

Cet accord-cadre est divisé en 5 lots :

- LOT 1 : Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance  $\leq$  36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse,
- LOT 2 : Points de livraison (PDL) d'installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse raccordés en BT avec une puissance  $\leq$  36 kVA (C5),
- LOT 3 : Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance  $>$  36 kVA (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3),
- LOT 4 : Points de livraison (PDL) raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2),
- LOT 5 : Points de livraison (PDL) à haute valeur environnementale.

Le choix s'est effectué sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation.

La Commission d'Appel d'Offres du SDEC Energie s'est réunie le 28 juin 2019. Elle a décidé d'attribuer l'accord-cadre :

	Attributaires
Lot 1 : Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance $\leq$ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	EDF
	TOTAL DIRECT ENERGIE
	ENGIE
	XELAN
Lot 2 : Points de livraison (PDL) d'installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse raccordés en BT avec une puissance $\leq$ 36 kVA (C5)	EDF
	TOTAL DIRECT ENERGIE
	ENGIE
	XELAN
Lot 3 : Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance $>$ 36 kVA (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3)	EDF
	TOTAL DIRECT ENERGIE
	ENGIE
Lot 4 : Points de livraison (PDL) raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	EDF
	TOTAL DIRECT ENERGIE
	ENGIE
Lot 5 : Points de livraison (PDL) à haute valeur environnementale.	ENERCOOP



DATE D’AFFICHAGE :

2019-04/BS/DB-03

Par suite, la Commission d’Appel d’Offres du SDEC Energie s’est à nouveau réunie le 31 juillet 2019. Elle a décidé d’attribuer le marché subséquent :

	Attributaires
Lot 1 : Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance $\leq$ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	TOTAL DIRECT ENERGIE
Lot 2 : Points de livraison (PDL) d’installations d’éclairage public ou signalisation lumineuse raccordés en BT avec une puissance $\leq$ 36 kVA (C5)	ENGIE
Lot 3 : Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance $>$ 36 kVA (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3)	TOTAL DIRECT ENERGIE
Lot 4 : Points de livraison (PDL) raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	TOTAL DIRECT ENERGIE
Lot 5 : Points de livraison (PDL) à haute valeur environnementale.	ENERCOOP

Elle a également pris connaissance de la possibilité de mettre en œuvre une clause d’optimisation des prix en ayant recours ou en renonçant au dispositif de l’ARENH en fonction des évolutions du prix de l’ARENH et des prix de marché (SWAP).

La Commission d’Appel d’Offres du SDEC ENERGIE s’est réunie le 24 octobre 2019 et son rapport est présenté en séance. Elle a décidé pour l’ensemble des lots concernés (1 à 4).

De faire usage de la possibilité offerte à l’article 4.1.3 du Cahier des Clauses Spécifiques (CCS) du marché subséquent prévoyant la possibilité d’une clause dite de « swap » au stade du marché subséquent et, décide de céder directement ses droits ARENH au fournisseur en contre-partie d’une compensation financière qui viendra réduire le coût du kWh obtenu lors des différentes prises de position.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :*

- **PREND ACTE** de la décision de la commission d’appel d’offres (procès-verbal annexé),
- **AUTORISE** le Président à signer l’avenant au marché subséquent n°1 de fourniture d’électricité visant à entériner l’application de l’article 4.1.3 du Cahier des Clauses spécifiques avec la mise en œuvre de la clause dite de « swap ». L’exécution de cette clause permet de bénéficier de la valorisation financière du renoncement au dispositif de l’ARENH pour l’année de livraison 2020 ; ainsi que les pièces, documents et actes s’y rattachant, et à procéder à leur exécution.



2019-07/BS/DB-03

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **25 OCT. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **25 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D'AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-04

<b>REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019 DELIBERATION</b>
---

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Étaient excusés :</u> MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs :</u> M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

**Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de mâts d'éclairage public en acier galvanisé peint - 2018**

Lors de sa séance du 17 novembre 2017, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché de fournitures de mâts en acier galvanisé peint à la société CONIMAST dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres.

Il a été notifié au titulaire le 24 janvier 2018 et est entré en vigueur le même jour.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois maximum.

Le montant minimum annuel HT de l'accord-cadre est de 150 000 € et son montant maximum annuel HT est de 400 000 €.

Bien que les besoins du SDEC ENERGIE aient été estimés convenablement au moment de la consultation en 2017, les prix compétitifs applicables au marché ainsi que la bonne qualité des fournitures ont eu pour conséquence que les communes décident de recourir plus souvent à ce type de matériel, notamment dans le cadre des chantiers d'effacement de réseaux.

La réalisation des projets chiffrés avec les mâts de ce marché, nécessite d'ajuster le montant maximum de ce marché de fourniture de 10%, soit 40 000 € HT portant le montant maximum annuel de l'accord-cadre pour 2019 à 440 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres du 24 octobre 2019 a été saisie de cette demande, et après examen, a décidé d'acter d'un avenant à ce marché de fourniture, augmentant son montant maximum, pour 2019, de 40 000€ HT.

Ce projet d'avenant est présenté en séance.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **PREND ACTE** de la décision de la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2019 (procès-verbal annexé),
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer ledit avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **29 OCT. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Aménagement de l’accueil et de la salle de réunions du rez-de-chaussée : travaux et vente d’équipement**

Dans le cadre du projet d’aménagement de l’accueil et de la salle de réunions du rez-de-chaussée, le Bureau Syndical du 13 septembre dernier a décidé de retenir le cabinet d’architecture d’intérieur « Arcytis » pour assurer la maîtrise d’œuvre des travaux de l’opération.

Sur la base d’une consultation d’entreprises engagée par le cabinet « Arcytis » en procédure adaptée, le coût de réalisation des travaux d’aménagement des locaux est de 117 511.44 € HT (185 000€ HT au stade de l’APS), répartis en 9 lots (rapport du Président en annexe) :

Lots		Attributaires
1	ELECTRICITE - LUMINAIRES	ELS (14)
2	PLOMBERIE - CHAUFFAGE	COURTIN (14)
3	DEPOSE - PALISSADE - CLOISONS - FAUX-PLAFONDS - MENUISERIE INTERIEURE	HARET DECO (14)
4	PAROI MOBILE	ALGAFLEX (38)
5	SERRURERIE	-
6	REVÊTEMENT MURAUX - PEINTURE	SAS TOMEQ/JM PEINTURE (50)
7	SOLS SOUPLES	SAS TOMEQ/JM PEINTURE (50)
8	AGENCEMENT	HARET DECO (14)
9	STORES INTERIEURS	HARET DECO (14)

A noter que pour le lot 5, aucune offre n'a été réceptionnée.

Par ailleurs, suite à la décision du Bureau Syndical du 13 septembre dernier, de mettre en vente la table et les fauteuils de la salle de réunion et la banque d'accueil du SDEC ÉNERGIE, une annonce a été adressée à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat.

Les collectivités de Caumont-sur-Aure et Varaville ont respectivement fait une offre de 10 000 € pour l'achat de la table et des fauteuils et de 1 000 € pour l'achat de la banque d'accueil ; la commune de Caumont-sur-Aure devant confirmer cette offre par écrit.


Le Président soumet ces propositions à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de valider l'attribution des lots ci-dessus et d'autoriser le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris les reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à leur exécution ;
- **ACCEPTÉ** la vente de la table et des fauteuils de la salle de réunions à la commune de Caumont-sur-Aure pour un montant de 10 000 €, sous réserve de confirmation de la commune,
- **Accepte** la vente de la banque d'accueil à la commune de Varaville pour un montant de 1 000 € ;
- **DECIDE** de procéder aux écritures comptables nécessaires actant la sortie des actifs de ces équipements ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D’AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-06

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs :</u> M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

**Objet : Avenant n°1 au marché de maîtrise d’œuvre pour la « construction d’une chaufferie bois, d’un réseau de distribution de chaleur et d’une plateforme de stockage/séchage sur la commune de Valdallière »**

Par délibération en date du 6 novembre 2017, la commune de Valdallière a transféré au SDEC ÉNERGIE la compétence « énergies renouvelables » concernant le projet de construction d’une chaufferie bois et de son bâtiment, d’un réseau de distribution de chaleur et d’une plateforme de stockage/séchage situé sur la commune déléguée de Vassy.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le SDEC ÉNERGIE, Maître d’Ouvrage de l’opération a confié, après mise en concurrence, la maîtrise d’œuvre de l’opération au groupement « Itherm Conseil/Architecture Mouvement » pour un montant provisoire de 51 475 € HT.

Le montant de cette rémunération tient compte de l’étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux.

La rémunération provisoire devient définitive lors de l’acceptation par le maître d’ouvrage de l’APD, avant le lancement de la procédure de passation des contrats de travaux et de l’engagement du maître d’œuvre sur l’estimation prévisionnelle définitive des travaux. La rémunération du maître d’œuvre est fixée définitivement, sur la base du coût prévisionnel définitif des travaux, arrêté par voie d’avenant.

Le coût définitif de l'opération ayant été majoré par rapport à celui prévu initialement en phase APS, il est proposé de faire application de l'article 5.3 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières du marché de maîtrise d'œuvre, qui prévoit, que le montant définitif du forfait de la maîtrise d'œuvre est proportionnel au coût définitif du projet.

La rédaction d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire afin d'arrêter le forfait définitif de rémunération :

Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	TVA	Montant TTC
51 475.00 €	7 000.00 €	58 475.00 €	11 695.00 €	70 170.00 €

L'ensemble des autres clauses du marché initial reste inchangé.

Le projet d'avenant proposé a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

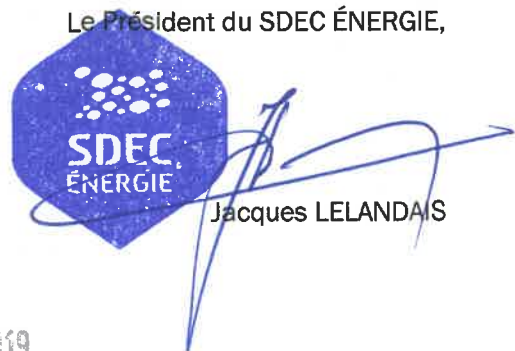
Le Président soumet ces propositions à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter l'avenant proposé (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer ledit avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 29 OCT. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 29 OCT. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

DATE D’AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-07

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Nombre de membres en exercice : 25

Étaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.

Présents : 15

Étaient excusés : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 17

Pouvoirs : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

**Objet : Transferts de compétences : Gonnevill-sur-Honfleur, Villy-Bocage, Luc-sur-Mer et Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière (Gaz) - CC Pré Bocage Intercom (EP)**

Conformément aux dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et considérant l’avis favorable de la commission « Concessions Gaz », réunie le 10 octobre 2019, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence	Convention de concession
GONNEVILLE SUR HONFLEUR	3 septembre 2019	Gaz	Convention de concession sur contrat historique GRDF
VILLY-BOCAGE			
LUC-SUR-MER	16 septembre 2019		
SAINTE-MARTIN-DE-BIENFAITE—LA-CRESSONNIERE	23 septembre 2019	DSP Antargaz	

Par ailleurs, la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom, exerçant, depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « Eclairage Public » par représentation/substitution de la Communauté de communes Aunay Caumont Intercom a décidé, par délibération en date du 19 décembre 2018, de transférer sa compétence « Eclairage public » sur toutes les zones d’activités de son territoire.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les transferts de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE présentés ci-dessus ;
- **ACTÉ** le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la communauté de communes Pré Bocage Intercom, sur l'ensemble des zones d'activités de son territoire ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-08

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Tickets restaurants 2020**

Depuis 1994, le SDEC ENERGIE a mis en place un avantage social pour ses agents en leur faisant bénéficier de tickets restaurants dont la valeur faciale est partagée entre l'employeur et l'employé.

Pour l'année 2019, la valeur faciale du titre restaurant est de 6,70 € (3,68 € à la charge de l'employeur et 3,02 € à la charge de l'agent). Pour mémoire, la dépense en 2019 est de 65 000 €, pour l'attribution de 9 700 tickets (dépense couverte en partie par les 29 250 € de la part « agent »).

La commission « Administration-Finances », réunie le 8 octobre 2019, propose au Bureau Syndical de porter la valeur faciale à 6,80 € par ticket pour 2020 soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2019.

Sur cette base, la part employeur s'établit à 3,74 € et la part agent à 3,06 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55% et de 45%, identique à celle de 2019.

La contribution du SDEC ENERGIE étant comprise entre 50% et 60%, le syndicat bénéficie de l'exonération de cotisations patronales sur cette contribution.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter la valeur faciale du ticket restaurant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 6,80 € ;
- **DECIDE** de maintenir la prise en charge de l'employeur à 55% de cette valeur, soit la somme de 3,74€ ;



2019-07/BS/DB-08

- **DECIDE** de maintenir la prise en charge de l'agent à 45% de cette valeur faciale, soit la somme de 3,06€ ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 29 OCT. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 29 OCT. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D’AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-09

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Aides au développement économique du réseau électrique**

La commission « Développement économique », réunie le 10 octobre 2019, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d’activités économiques, d’ouvrages communaux et intercommunaux, ainsi que pour l’alimentation électrique des sites privés.

Les listes des bénéficiaires ont été remises préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexes 5a et 5b de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :*

- **DECIDE** d’autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d’activités économiques et d’ouvrages communaux et intercommunaux et aux extensions pour l’alimentation électrique des sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 (listes en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses d’investissement correspondantes seront imputées à l’article 2315 de l’exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.



2019-07/BS/DB-09

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D’AFFICHAGE :

29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-10

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Aides aux familles – Attribution d’une aide pour le règlement d’une facture de Gaz propane réseau – CCAS d’Orbec**

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d’attribution d’une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur facture d’énergie « gaz propane ».

Une demande d’aide en ce sens, pour une famille résidant sur la commune d’Orbec, a été étudiée.

La dette de la famille s’élevant à 966,99 € et le CCAS participant à hauteur de 150 €, le reste à charge s’élève à 816,99 €.

Après examen de la demande, la commission « Solidarité », réunie le 10 octobre 2019, propose d’attribuer une aide d’un montant de 200 €, versée au CCAS d’Orbec, portant ainsi le reste à charge de la famille à 616,99 €.

Le projet de convention de soutien à cette famille en difficulté, liant le SDEC ÉNERGIE au CCAS d’Orbec, a été transmis aux élus préalablement à la réunion – annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.



2019-07/BS/DB-10

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver une aide de 200 € au bénéfice de cette famille résidant sur la commune d'Orbec ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté (jointe en annexe), à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D’AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-11

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs :</u> M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

**Objet : Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Ifs**

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, dont la fédération SOLIHA qui sollicite le syndicat pour le dossier suivant :

Commune	Travaux de maîtrise de l’énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l’aide sollicitée
IFS	- Pose d’une PAC air/Eau, - Remplacement des menuiseries extérieures	29 344 €	43 %	2 000 €

Après examen, la commission « Solidarité », réunie le 10 octobre 2019, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur une aide de 2 250 €, frais de gestion inclus.

M. le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune de Ifs ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

DATE D’AFFICHAGE: 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-12

<b>REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019</b> <b>DELIBERATION</b>
---

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Soutiens financiers à la rénovation énergétique – CDHAT – Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-Don)**

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, dont le CDHAT qui sollicite le syndicat pour le dossier suivant :

Commune	Travaux de maîtrise de l’énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l’aide sollicitée
SOULEUVRE EN BOCAGE (Saint Martin Don)	- Pose d’une PAC air/Eau en remplacement de la chaudière fioul et maintien du chauffage bois en appoint	17 025 €	19%	899 €

Après examen, la commission « Solidarité », réunie le 10 octobre 2019, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur une aide de 1 149 €, frais de gestion inclus.

M. le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'attribution d'une aide de 1 149 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune de Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-Don) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **29 OCT. 2019**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Soutiens financiers à la rénovation énergétique – INHARI – Saint-Léger-Dubosq**

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, dont INHARI qui sollicite le syndicat pour le dossier suivant :

Commune	Travaux de maîtrise de l’énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l’aide sollicitée
SAINT LEGER DUBOSQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des rampants, des combles perdus et des murs de l’étage (Dépose de l’ancienne isolation),</li> <li>- Changement des menuiseries,</li> <li>- Pose d’un ballon thermodynamique</li> </ul>	26 046 €	29 %	2 000 €

Après examen, la commission « Solidarité », réunie le 10 octobre 2019, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur une aide de 2 250 €, frais de gestion inclus.



2019-07/BS/DB-13

M. le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune de Saint-Léger-Dubosq ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **29 OCT. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

DATE D'AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-14

<b>REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019 DELIBERATION</b>
---

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Programme d'extension du réseau public d'électricité – 7ème tranche 2019**

La commission « Travaux », réunie le 9 octobre 2019, propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 18 projets, pour un montant de 354 309,44 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.



2019-07/BS/DB-14

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D’AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-15

<b>REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019 DELIBERATION</b>
---

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOURAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Programme de renforcement du réseau public d’électricité – 7ème tranche 2019**

---

La commission « Travaux », réunie le 9 octobre 2019, propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2019, pour le renforcement du réseau public d’électricité concernant un projet, pour un montant de 20 497,03 € HT.

Le détail de ce projet a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :*

- **DECIDE** d’adopter la septième tranche de travaux 2019, pour le renforcement du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l’article 2315 de l’exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.



2019-07/BS/DB-15

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **29 OCT. 2019**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**  
- et transmise en Préfecture de Caen le **29 OCT. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D’AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-16

<b>REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019 DELIBERATION</b>
---

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Programme de renforcement du réseau public d’électricité – 1<sup>ère</sup> tranche 2020**

---

La commission « Travaux », réunie le 9 octobre 2019, propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2020, pour le renforcement du réseau public d’électricité concernant 11 projets, pour un montant de 584 938,83€ HT.

La liste de ces projets a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :*

- **DECIDE** d’adopter la première tranche de travaux 2020, pour le renforcement du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l’article 2315 de l’exercice 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.



2019-07/BS/DB-16

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **29 OCT. 2019**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

*Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





DATE D’AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-17

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés :</u> MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

**Objet : Convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage de la Collectivité de Cabourg au SDEC ENERGIE au titre des travaux d’éclairage public associés au projet d’effacement coordonné de réseaux - Rue Albert Sergent**

La commune de Cabourg et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l’opération d’effacement des réseaux aériens situés "Rue Albert Sergent", constituée, pour partie, d’éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d’ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d’ouvrage pour le réseau d’éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage concerné par l’opération, dans le cadre d’une maîtrise d’ouvrage unique (réseaux de distribution publique d’électricité, d’éclairage public et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d’organisation de cette maîtrise d’ouvrage unique et d’en fixer le terme.

Le coût global de l’opération est estimé à 169 680,00 € TTC et le coût du réseau d’éclairage public à 42 480,00 € TTC.



2019-07/BS/DB-17

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 9 octobre 2019, à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "Rue Albert Sergent" sur le territoire de la commune de Cabourg ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 819 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **29 OCT. 2019**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 OCT. 2019**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 29 OCT. 2019

2019-07/BS/DB-18

<b>REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2019 DELIBERATION</b>
---

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 17 octobre 2019, s’est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : M. Philippe LAGALLE à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

**Objet : Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales - Banneville-la-Campagne, Cheux, Feuguerolles-Bully et Saint-Aubin-d'Arquenay**

Le contrat de concession d’électricité permet au syndicat de réaliser des travaux de raccordement électrique, en communes rurales, au bénéfice, notamment, de lotisseurs ou d’aménageurs privés.

Il s’agit de l’amenée de l’électricité au droit du périmètre du lotissement et de la desserte intérieure électrique du lotissement.

Compte tenu de l’exigence de coordination très importante nécessaire au déploiement des différents réseaux sur l’assiette de ce type d’opération, la commission « Travaux », réunie le 9 octobre 2019, propose au Bureau Syndical la signature de conventions mandatant le lotisseur ou l’aménageur pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement.

Les conventions proposées, rédigées sur la base du modèle validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019, organisent les processus de réalisation entre le SDEC ÉNERGIE et le lotisseur/aménageur, conformément, notamment, à la réglementation technique, et acte des flux financiers entre les parties.



2019-07/BS/DB-18

Les 4 conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nbre de lots	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
BANNEVILLE LA CAMPAGNE	Le Ru de Banneville - Tranche 2	SEPHIE DEVELOPPEMENT	18	Pose de 141ml de réseau BT souterrain	22 777,12 €
CHEUX	Résidence des Ecosais I et II	SAS EDIFIDES	21	Pose de 261 mètres de réseau électrique Basse Tension.	31 664,76 €
FEUGUEROLLES-BULLY	Le Domaine des Biches	SAS LCV DEVELOPPEMENT	31 + 2 macrolots	Pose de deux réseaux électriques Basse Tension, soit 578 ml.	59 003,57 €
ST AUBIN D'ARQUENAY	Les Portes de la Mer - Tranche 3	KHOR Immobilier	22	Pose de 245ml de réseau BT souterrain.	31 609,19 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les quatre conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 OCT. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le **29 OCT. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D’OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE D’HERMANVILLE SUR MER POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA TOITURE DU FUTUR POLE ENFANCE JEUNESSE ET SOCIO-CULTUREL DE LA COMMUNE**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Madame GLASSON Claude, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur ROYER Jacques, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	15	1	16

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence,



Vu, les dispositions de la délibération du Bureau Syndical en date du 19 octobre 2018 relative au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune d'Hermanville-sur-Mer pour un projet de production photovoltaïque sur la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel.

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la commission « Energie », en date du 18 novembre 2019,

Considérant que, pour le projet susvisé, l'investissement qui s'élève à 149 328 € HT porte sur la mise en place de 536 m<sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 79,5 kWc.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la commune est maître d'ouvrage pour la construction globale du bâtiment.

Pour faciliter la réalisation de ces deux projets et pour des raisons de responsabilités, la commune souhaite être le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de conclure avec la commune d'Hermanville-sur-Mer, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation des deux projets, d'en préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune d'Hermanville-sur-Mer pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante (jointe en annexe) ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

P/o Le Président du SDEC ÉNERGIE,

La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
  
 Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

**12 DEC. 2019**

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES :  
1ERE TRANCHE 2020 (NCPA ET LISIEUX)**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Madame GLASSON Claude, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur ROYER Jacques, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence,



Vu, les dispositions de la délibération du Bureau Syndical en date du 30 novembre 2018 relative à la densification du schéma départemental de déploiement des bornes de recharge dans le Calvados,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la commission « Energie », en date du 18 novembre 2019,

Considérant le schéma départemental de déploiement susvisés et la demande spécifique de la commune de Lisieux, il est proposé au Bureau Syndical une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux 2020, pour l'implantation de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un montant global de 56 352 € HT.

Projet		Montant estimé HT de l'investissement	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE
Normandie Cabourg Pays d'Auge	Installation d'une borne rapide sur la commune de Cabourg, dans le cadre du schéma départemental de déploiement des bornes rapides, acté par délibération du Bureau Syndical du 30 novembre 2018.	47 708 €	100 %
Lisieux	Installation d'une borne accélérée sur la commune de Lisieux, à la demande de la commune.	8 644 €	20 %

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux 2020, détaillée ci-dessus, pour l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2317 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition 2018/2019 du Budget Annexe MD ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LE TEN POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES CONTRATS D'ENERGIE**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Madame GLASSON Claude, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur ROYER Jacques, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L.5211-10,

Vu, la délibération du Bureau syndical en date du 3 juillet 2015, relative à la création d’un « Pôle Energie Normandie », regroupant les 5 syndicats d’énergie Normands, dont le nom d’usage est « territoire d’Energie Normandie » ;



Vu, l'article 3.2 de la convention constitutive du Pôle Energie Normandie qui confie la présidence de la Conférence du Pôle en 2019 à Monsieur Patrick CHAUVET, Président du SDE76,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence,

Vu, l'avis de la Commission « Energie » en date du 18 novembre 2019,

Vu, le projet de convention joint en annexe,

Considérant que les syndicats du TEN sont, à différentes échelles, coordonnateurs de groupement d'achat d'énergie pour leurs membres, le SDEC ENERGIE en étant le plus important en nombre d'adhérents – 50%.

Considérant qu'optimiser la gestion de ces groupements de commande et apporter un service supplémentaire aux collectivités membres sont des préoccupations exprimées par chaque syndicat lors des travaux du TEN.

Les syndicats du TEN ont donc envisagé d'acquérir un logiciel dédié à la gestion des contrats d'énergie qui permettrait de :

- garantir l'historique de facturation, même en cas de changement de fournisseur (de plus en plus fréquent),
- réaliser des contrôles de cohérence de factures (index, coût du kWh, TURPE, ..),
- réaliser des comparatifs entre bâtiments,
- faciliter l'accès aux pièces des marchés.

L'achat groupé de ce logiciel par les syndicats du TEN permettrait d'en optimiser les coûts d'investissements et de fonctionnement.

Il est donc proposé aux membres du Bureau Syndical l'adhésion à ce groupement de commande, dont le coordonnateur est le SDE76 – le SDEC ENERGIE contribuant par la rédaction du CCTP du futur marché d'achat du logiciel.

La convention de groupement de commandes correspondante a été présentée au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOpte** la convention de groupement de commande proposée (liste en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

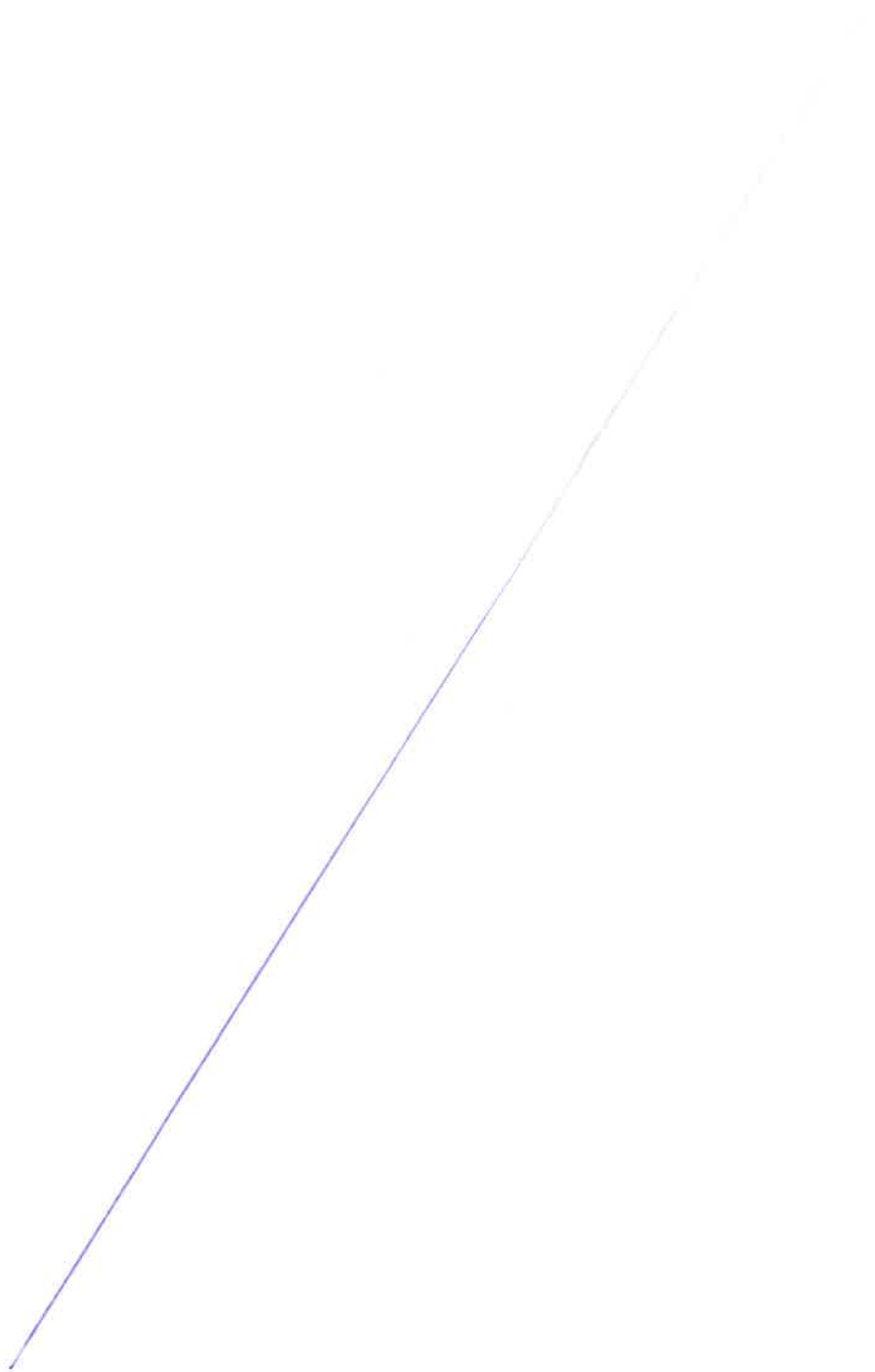
Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*







**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : DECLARATION DES EFFECTIFS**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>20</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau syndical en date du 14 septembre 2018 relative au dépassement du seuil des 49 salariés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,



Vu, l'avis de la commission « Administration-Finances », en date du 19 novembre 2019,

Considérant que les effectifs du syndicat doivent régulièrement s'adapter aux priorités fixées par le Bureau Syndical et au besoin d'activité exprimé par les collectivités membres.

Considérant que, depuis 2018, l'organisation des ressources humaines du syndicat a été directement impactée par :

- la mise en œuvre du nouveau contrat de concession voyant, notamment, un accroissement sensible de la maîtrise d'ouvrage du syndicat en matière de raccordement au réseau,
- la poursuite du développement des actions de transition énergétique, en particulier en faveur de la mobilité et de la production d'énergies renouvelables,
- un accroissement de 76% des collectives transférant leur compétence gaz au Syndicat,
- une activité particulièrement soutenue en matière de travaux sur les réseaux, de groupement de commandes, d'achat d'énergie, d'accompagnement des communes...

Considérant qu'à cette situation, s'ajoute :

- l'attente des collectivités afin que le SDEC ÉNERGIE les accompagne dans leur relation de proximité avec les concessionnaires gaz,
- les difficultés de suivi et le coût important des prestations notariales pour la réitération des actes sous seing privé autorisant le Syndicat à implanter des ouvrages de réseau sur les propriétés privées,
- la mutation interne (agent des Ressources Humaines vers le service Comptabilité-Finances) ou le départ de certains agents (Contrôleur de gestion) laissant des postes à pourvoir, notamment, celui de responsable des ressources humaines.

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation du Syndicat à ces réalités, la commission propose :

- d'intégrer les huit agents mis à disposition par le Centre de Gestion, pour couvrir l'activité du Syndicat, dans la déclaration des effectifs au 1er janvier 2020, avec proposition de CDD de 3 ans maximum. Ainsi, l'ensemble des agents du syndicat bénéficieront d'une situation administrative comparable et le syndicat ne sera plus facturé, par le CDG, des frais d'établissement de salaire de 12% soit une économie annuelle de 50 000 €,
- de compenser la mutation de l'adjoint au responsable Ressources Humaines vers le service Comptabilité-Finances par le recrutement d'un responsable Ressources Humaines, renforçant ainsi ce service au regard des prochaines échéances,
- de renforcer courant 2020, le département Concessions dans le but :
  - de renforcer l'exercice de la compétence Gaz par le développement d'actions de proximité avec les collectivités membres,



- de se substituer aux prestations notariales dans le cadre de la réitération des actes sous seing privé permettant une économie annuelle de 100 000 €: le Syndicat réaliserait les actes authentiques en la forme administrative; un agent du SDEC ÉNERGIE sera spécifiquement formé en 2020 pour que ce service soit effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- d'apporter une expertise technique auprès des communes et des communautés de communes en matière d'adéquation développement des réseaux d'énergie/urbanisme.

Il est donc proposé au Bureau syndical la création :

- de six postes de techniciens, d'un poste d'ingénieur et d'un poste d'adjoint administratif principal 2e classe au 1er janvier 2020,
- d'un poste d'attaché territorial au 1er février 2020 - responsable Ressources Humaines.

Le tableau des effectifs correspondant a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2e classe au 1er janvier 2020,
- **DECIDE** d'ouvrir six postes de techniciens au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'attaché territorial au 1<sup>er</sup> février 2020,
- **DECIDE** d'adapter le tableau des effectifs en conséquence (joint en annexe),
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*







**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Registre des délibérations**

**Objet : ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUÉS HORS ZONES  
CONSTRUCTIBLES POUR LA CONSTITUTION DE DROITS REELS DE  
JOUISSANCE SPECIALE SUR DES PROPRIETES PRIVEES (PROTOCOLES B)**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de l’énergie et notamment des articles L.323-3 et suivants,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence,



Vu, les dispositions de la délibération du Bureau syndical en date du 28 juin 2019 relative au régime de constitution de droits réels de jouissance spéciale, lorsque le SDEC ENERGIE établit des ouvrages du réseau public de distribution électrique sur des propriétés privées,

Considérant qu'aux termes de la délibération susmentionnée :

- lorsqu'une indemnité est versée au propriétaire, pour les terrains situés hors zone constructible, le montant de l'indemnité est égal à 50 % de la valeur vénale des terres agricoles, correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados telle qu'elle est fixée par l'Arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles du Ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, multiplié par la surface d'assiette de la servitude,
- qu'au vu de ces dispositions l'indemnité pour ces terrains a été fixée à :

En € /m <sup>2</sup>	A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019
Dans les autres zones	0,870 €

Considérant que l'arrêté du 11 juillet 2019 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2018 a actualisé les différentes valeurs vénales relevées dans les différents secteurs du département du Calvados.

Considérant qu'au vu des dispositions de cet arrêté, le montant de l'indemnité égal à 50 % de la valeur vénale des terres agricoles, correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados, s'établit désormais à :

En € /m <sup>2</sup>	A compter du 15 décembre 2019
Dans les autres zones	0,900 €

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **FIXE** le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zone constructible à:

En € /m <sup>2</sup>	A compter du 15 décembre 2019
Dans les autres zones	0,900 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.
- **PRECISE** que l'ensemble des autres dispositions de la délibération du Bureau syndical en date du 28 juin 2019 relative au régime de constitution de droits réels de jouissance spéciale sont maintenues.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME D’EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D’ELECTRICITE – 8EME TRANCHE 2019**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l’avis de la commission « Travaux », en date du 20 novembre 2019,



Considérant la huitième tranche de travaux 2019 proposée, pour l'extension du réseau public d'électricité, concernant 7 projets, pour un montant de 70 479,18 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la huitième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D’ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2020**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l’avis de la commission « Travaux », en date du 20 novembre 2019,



Considérant la première tranche de travaux 2020 proposée, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 40 projets, pour un montant de 842 540,82 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2020 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D’ELECTRICITE –  
2EME TRANCHE 2020**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l’avis de la commission « Travaux », en date du 20 novembre 2019,



Considérant la deuxième tranche de travaux 2020 proposée, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 7 projets, pour un montant de 278 009,72 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 18 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2020, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME D’EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D’ELECTRICITE - 1ERE TRANCHE 2020**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l’avis de la commission « Travaux », en date du 20 novembre 2019,



Considérant la première tranche de travaux 2020 proposée, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 33 projets, pour un montant de 689 731,09 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 19 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2020, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D’OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE COLOMBELLES AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D’EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX – AVENUE BLUM**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la commission « Travaux », en date du 20 novembre 2019,

Considérant que la commune de COLOMBELLES et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "Avenue Blum", constituée, pour partie, d'éclairage public.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication et que la collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 119 648,59 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 76 844,88 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 20 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "avenue Blum" sur le territoire de la commune de Colombelles ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 4581819 - Travaux sous mandat Eclairage 2019 du Budget Principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

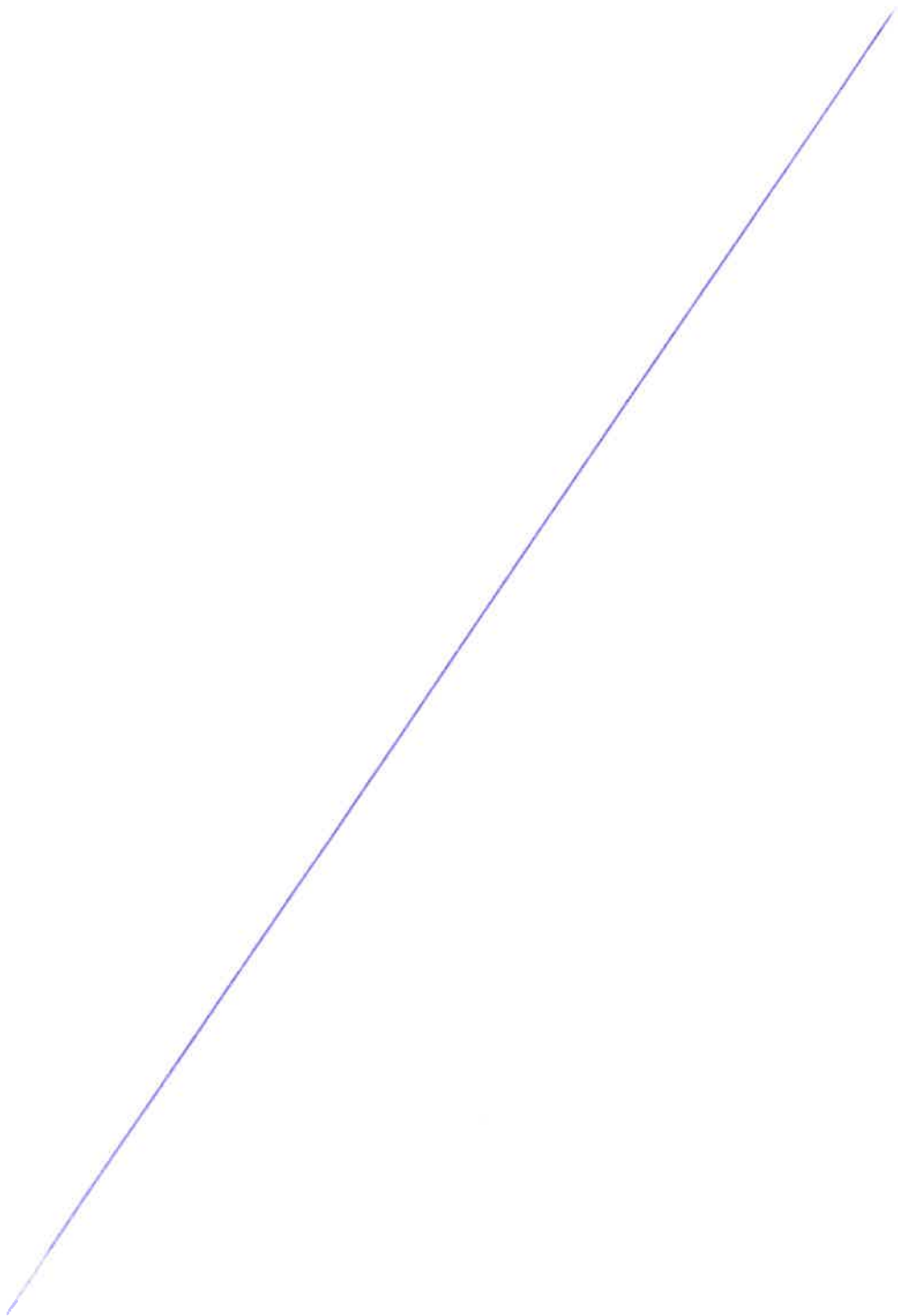
Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*







**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D’OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE LOUVAGNY AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D’EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX – RD 90 – RUE PRINCIPALE ET CHEMIN DU CHATEAU**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la commission « Travaux », en date du 20 novembre 2019,

Considérant que la commune de LOUVAGNY et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "RD 90 - Rue principale et chemin du Château", constituée, pour partie, d'éclairage public.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication et que la collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 351 906,00 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 71 281,20 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 21 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés " RD 90 - Rue principale et chemin du Château" sur le territoire de la commune de Louvagny ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 4581819 - Travaux sous mandat Eclairage 2019 du Budget Principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

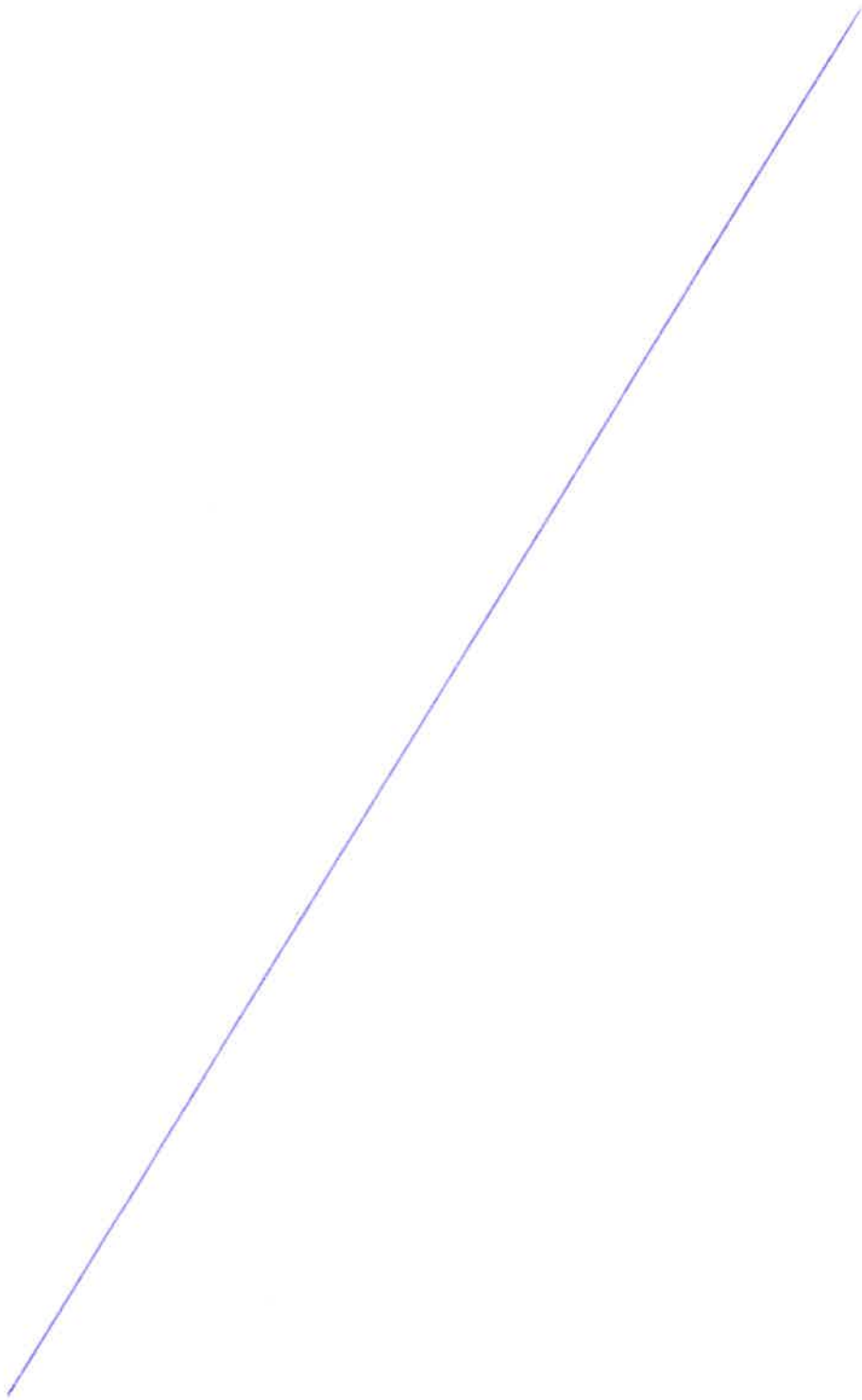
Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D’OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE PONTS SUR SEULLES AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D’EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX « RD 35 – ROUTE DE REVIERS » SITUE SUR LA COMMUNE DELEGUEE D’AMBLIE**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOURRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la commission « Travaux », en date du 20 novembre 2019,

Considérant que la commune de PONTS SUR SEULLES et le SDEC ÉNERGIE, entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "RD 35 – Route de Reviars" sur la commune déléguée d'Amblie, constituées, pour partie, d'éclairage public.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication et que la collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 73 320,00 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 26 160,00 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 22 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "RD 35 – Route de Reviars" sur le territoire de PONTS SUR SEULLES, pour la commune déléguée d'Amblie ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 4581819 - Travaux sous mandat Eclairage 2019 du Budget Principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

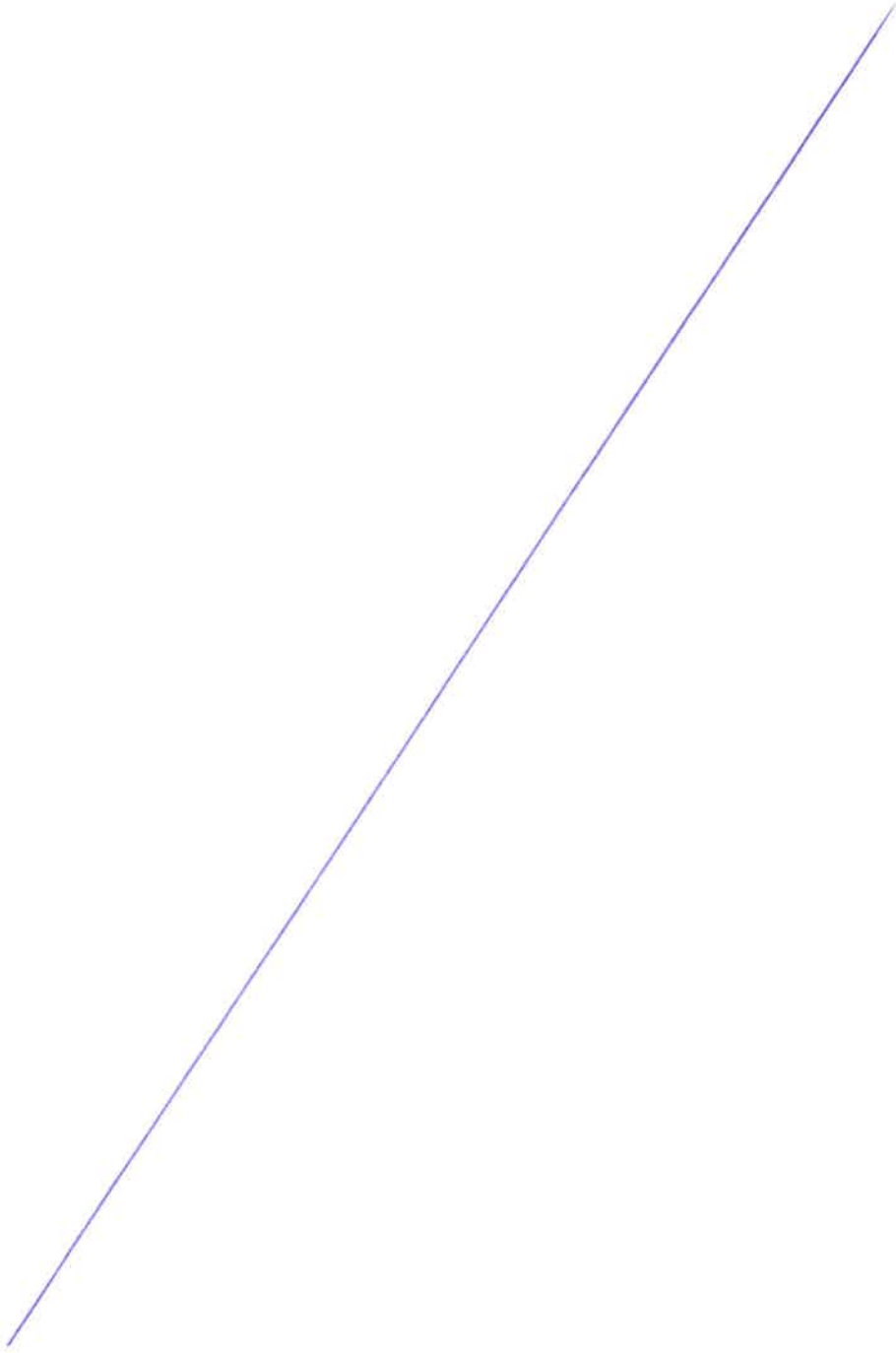
Le Président du SDEC ÉNERGIE,  
  
 Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.*







**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D’OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE PONTS SUR SEULLES AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D’EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX « RUE DES MOULINS » SITUE SUR LA COMMUNE DELEGUEE D’AMBLIE**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la commission « Travaux », en date du 20 novembre 2019,

Considérant que la commune de PONTS SUR SEULLES et le SDEC ÉNERGIE, entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situé "rue des Moulins" sur la commune déléguée d'Amblie constituées, pour partie, d'éclairage public.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication et que la collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 85 140,00 € et le coût du réseau d'éclairage public à 24 300,00 €

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 23 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés " Rue des Moulins" sur le territoire de PONTS SUR SEULLES, pour la commune déléguée d'Amblie ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 4581819 - Travaux sous mandat Eclairage 2019 du Budget Principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

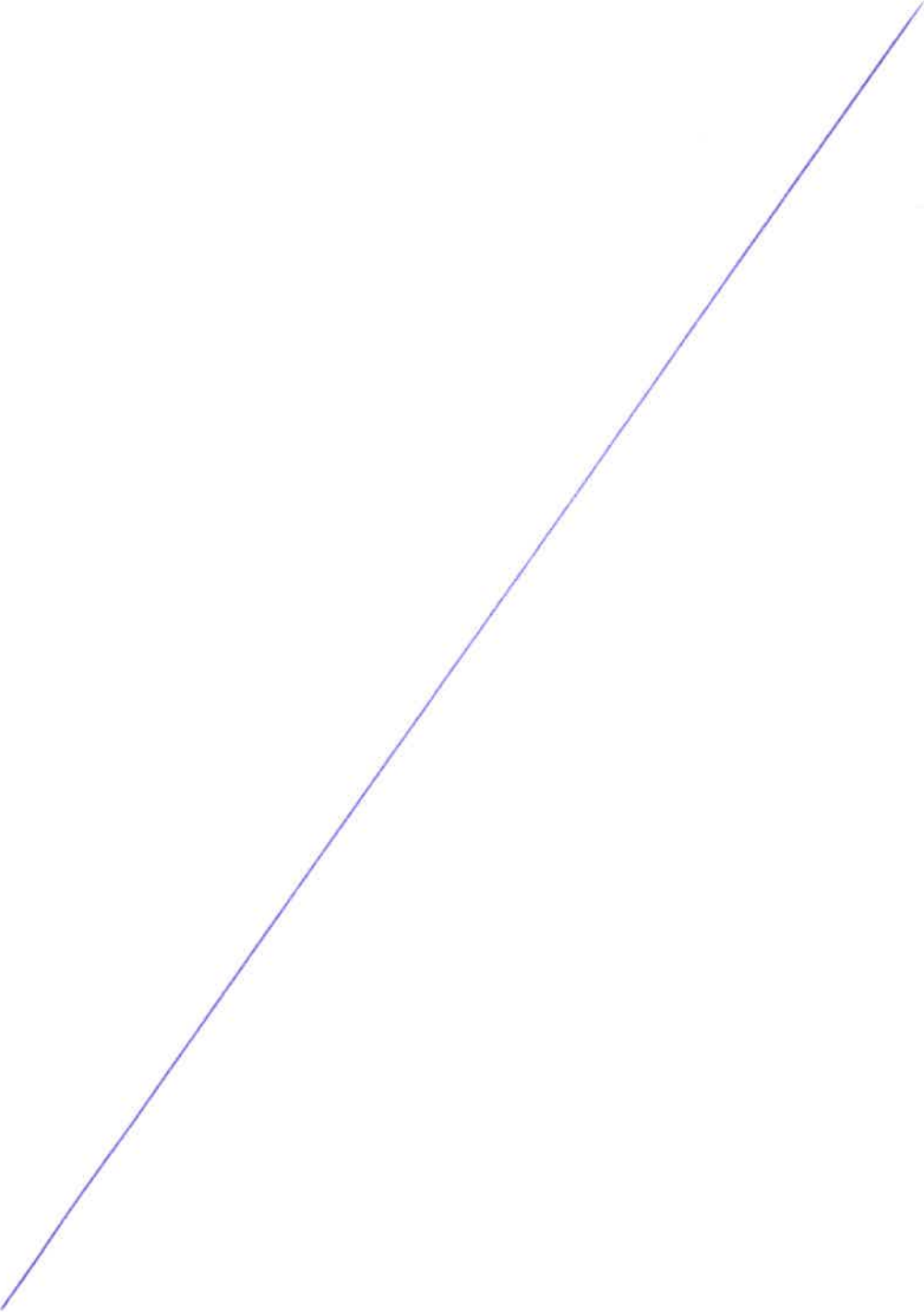
Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTIONS AVEC LES LOTISSEURS PRIVES POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES EN COMMUNES RURALES - BOURGUEBUS - CASTINE EN PLAINE (ROCQUANCOURT) - FEUGUEROLLES-BULLY - MEZIDON VALLEE D'AUGE (CROISSANVILLE)**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau syndical en date du 13 septembre 2019, actant le modèle de convention mandatant les lotisseurs ou aménageurs pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement,

Vu l'avis de la commission « Travaux », en date du 20 novembre 2019.

Considérant que le contrat de concession d'électricité permet au syndicat de réaliser des travaux de raccordement électrique, en communes rurales, au bénéfice, notamment, de lotisseurs ou d'aménageurs privés.

Considérant qu'il s'agit de la desserte intérieure électrique du lotissement.

Compte tenu de l'exigence de coordination très importante nécessaire au déploiement des différents réseaux sur l'assiette de ce type d'opération, il est proposé au Bureau Syndical la signature de conventions mandatant le lotisseur ou l'aménageur pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement.

Les conventions proposées organisent les processus de réalisation entre le SDEC ÉNERGIE et le lotisseur/aménageur, conformément, notamment, à la réglementation technique, et acte des flux financiers entre les parties.

Les 4 conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nbre de lots	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
BOURGUEBUS	Collectif - 11 Logements	SCI BERI	11 logements	Pose de 154 ml de réseau BT souterrain	17 117,80 €
CASTINE EN PLAINE (Rocquancourt)	Résidence de la Plaine - Tranche 2	SAS LCV DEVELOPPEMENT	16 logements	Pose de 232 ml de réseau BT souterrain	26 028,71 €
FEUGUEROLLES- BULLY	Le Domaine des Biches - Tranche II	SAS LCV DEVELOPPEMENT	15 + 1 macrolot	Pose de 285ml de réseau électrique Basse Tension	30 554,00 €
MEZIDON VALLEE D'AUGE (Croissanville)	Les Chênes	SAS LCV DEVELOPPEMENT	23 + 1 poste refoulement	Pose de 161 ml de réseau BT souterrain	34 217,17 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les quatre conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à les signer et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

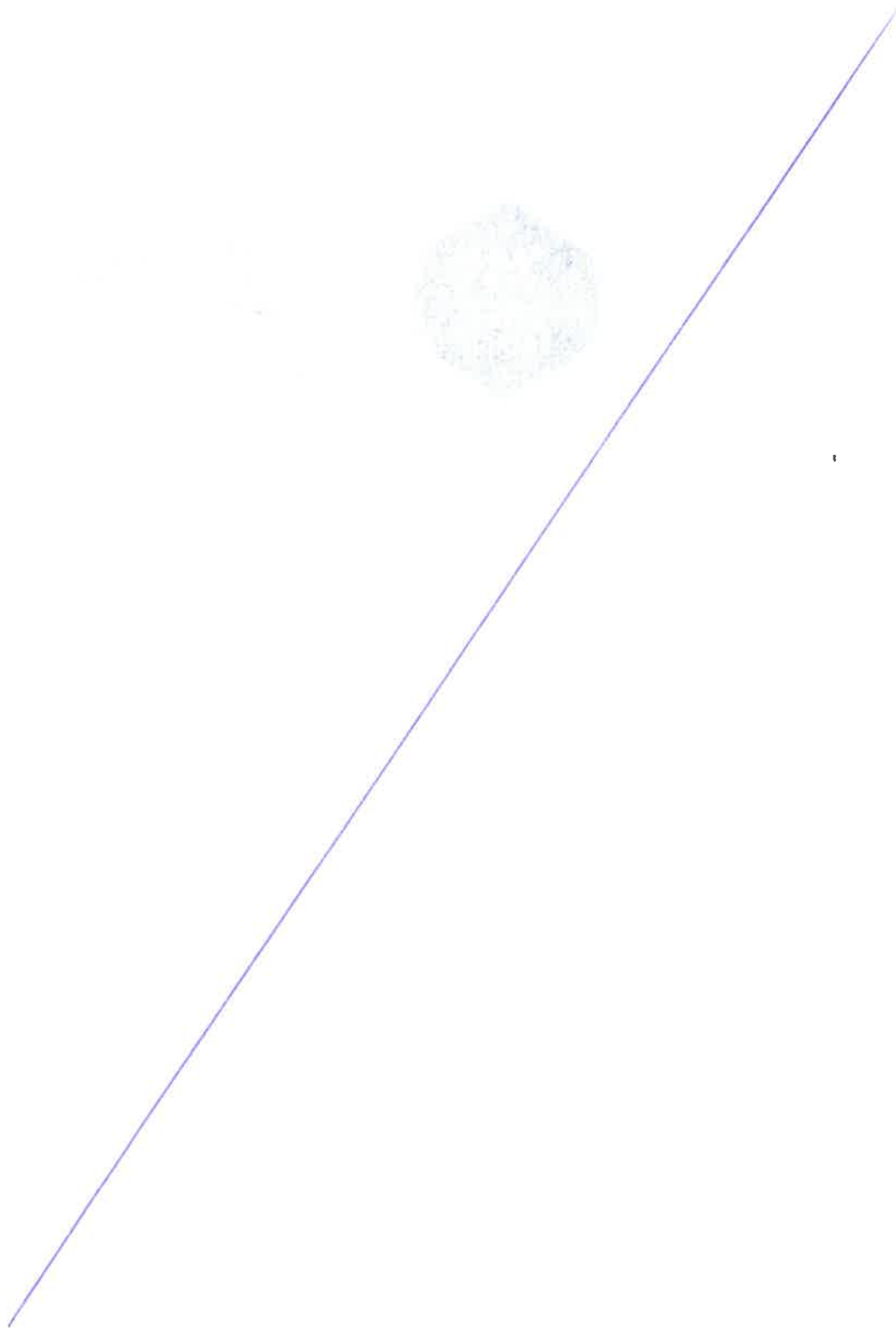


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*







**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX FAMILLES – ATTRIBUTION D’UNE AIDE POUR LE REGLEMENT D’UNE FACTURE DE GAZ PROPANE RESEAU – CCAS DE LA COMMUNE DU HOM**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

M. LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>18</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, la délibération du Bureau Syndical en date du 17 octobre 2014, fixant les modalités d'attribution d'une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur facture d'énergie « gaz propane ».

Vu, la demande d'aide formulée pour une famille résidant sur la commune du HOM,

Considérant que la dette de la famille s'élève à 180 € et le CCAS de la commune participe à hauteur de 90 €,

Vu, le projet de convention de soutien aux familles à intervenir entre le SDEC ENERGIE et le CCAS de la commune du HOM,

Vu l'avis de la commission Solidarité en date du 21 novembre 2019 proposant d'attribuer une aide d'un montant de 90 €, versée au CCAS de la commune du HOM, permettant ainsi d'effacer la dette de 180 €.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 90 € au bénéfice du demandeur résidant sur la commune du HOM ;
- **DIT** que la Dépense de Fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;
- **APPROUVE** le contenu de la convention de soutien aux familles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

12 DEC. 2019

- et transmise en Préfecture de Caen le :

12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION EN DATE DU 21 JUIN 2018 LIANT SOLIHA ET LE SDEC ENERGIE**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ENERGIE et SOLIHA,

Vu, l’avis de la Commission Solidarité en date du 21 novembre 2019,



Vu, le projet d'avenant n°1 la convention en date du 21 juin 2018, transmis aux membres du Bureau syndical, préalablement à la réunion – Annexe 25 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Considérant que le SDEC ENERGIE a conclu avec l'association SOLIHA une convention de trois ans ayant pour objet de financer des travaux de rénovation thermique qui contribuent à améliorer les conditions d'existence et à réduire les charges énergétiques des familles en situation de précarité énergétique.

Considérant l'augmentation du nombre de dossiers présentés par SOLIHA.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de permettre au plus grand nombre de familles en situation de précarité énergétique, de bénéficier de l'assistance de SOLIHA, et cela dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à l'ensemble des opérateurs.

Il est donc proposé de modifier par avenant n°1, les dispositions de l'article 5 de la convention en date du 21 juin 2018, afin de porter le montant maximal de la subvention 2020 à 30 000 € (20 000 € précédemment) et de modifier ses modalités de versement.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 de la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ENERGIE et SOLIHA (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN DATE DU 21 JUIN 2018 LIANT LE SDEC ÉNERGIE ET LE CDHAT (CENTRE DE DEVELOPPEMENT POUR L'HABITAT ET L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES)**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ENERGIE et le CDHAT,

Vu, l'avis de la Commission Solidarité en date du 21 novembre 2019,

Vu, le projet d'avenant n°1 la convention en date du 21 juin 2018, transmis aux membres du Bureau syndical, préalablement à la réunion - Annexe 26 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Considérant que le SDEC ENERGIE a conclu avec le CDHAT une convention de trois ans ayant pour objet de financer des travaux de rénovation thermique qui contribuent à améliorer les conditions d'existence et à réduire les charges énergétiques des familles en situation de précarité énergétique,

Considérant la baisse du nombre de dossiers présentés par le CDHAT,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de permettre au plus grand nombre de familles en situation de précarité énergétique en bénéficiant de l'assistance d'un opérateur de l'habitat, cela en redistribuant l'enveloppe budgétaire globale allouée aux opérateurs dans le respect de son montant annuel,

Il est donc proposé de modifier par avenant n°1, les dispositions de l'article 5 de la convention en date du 21 juin 2018, afin de porter le montant maximal de la subvention 2020 à 10 000 € (20 000 € précédemment) et de modifier les modalités de versement de la subvention.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 de la convention liant le SDEC ENERGIE et le CDHAT signée le 21 juin 2018 (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le dit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN DATE DU 21 JUIN 2018 LIANT LE SDEC ENERGIE ET INHARI**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ENERGIE et INHARI,



Vu, l'avis de la Commission Solidarité en date du 21 novembre 2019,

Vu, le projet d'avenant n°1 la convention en date du 21 juin 2018, transmis aux membres du Bureau syndical, préalablement à la réunion – Annexe 27 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Considérant que le SDEC ENERGIE a conclu avec l'association INHARI une convention de trois ans ayant pour objet de financer des travaux de rénovation thermique qui contribuent à améliorer les conditions d'existence et à réduire les charges énergétiques des familles en situation de précarité énergétique.

Considérant l'augmentation du nombre de dossiers présentés par INHARI,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de permettre au plus grand nombre de familles en situation de précarité énergétique, de bénéficier de l'assistance d'INHARI, et cela dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à l'ensemble des opérateurs,

Il est donc proposé de modifier par avenant n°1, les dispositions de l'article 5 de la convention en date du 21 juin 2018, afin de porter le montant maximal de la subvention 2020 à 20 000 € (10 000 € précédemment) et de modifier ses modalités de versement.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention liant le SDEC ENERGIE et l'association INHARI en date du 21 juin 2018 (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes les formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE - SOLIHA - CAEN**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ENERGIE et SOLIHA,



Vu, la demande d'avis sollicité par SOLIHA pour le dossier suivant :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée
Caen	- Isolation des combles, - Remplacement des menuiseries extérieures, - Remplacement de la chaudière	8 738 €	33 %	2 000 €

Vu, l'avis de la commission solidarité en date du 21 novembre 2019, qui propose d'attribuer une aide de 2 250 €, frais de gestion inclus.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune de Caen
- **DIT** que la Dépense de Fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

12 DEC. 2019

- et transmise en Préfecture de Caen le :

12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE - INHARI - LES MONTS D'AUNAY**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ENERGIE et INHARI,

Vu la demande d'avis sollicité par INHARI pour le dossier suivant :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée
Les Monts d'Aunay	Isolation des parois extérieures, Remplacement de la chaudière, Installation d'un thermostat d'ambiance.	20 905 €	50 %	2 000 €

Vu, l'avis de la Commission solidarité en date du 21 novembre 2019, qui propose d'attribuer une aide de 2 250 €, frais de gestion inclus.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune des Monts d'Aunay ;
- **DIT** que la Dépense de Fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision signer et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,



Vu l'avis de la commission « Développement économique », en date du 21 novembre 2019,

Considérant l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires est jointe en annexe.

Considérant que pour ces 17 projets d'un montant total de 272 507,38 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT - incluse) s'élève à 191 398,13 € HT.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 (liste en annexe) ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX EXTENSIONS POUR L’ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES 2019**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,



Vu l'avis de la commission « Développement économique », en date du 21 novembre 2019,

Considérant l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique pour l'alimentation électrique des sites privés réceptionnés par le SDEC ÉNERGIE, dont la liste des bénéficiaires est jointe en annexe.

Considérant que pour ces 2 projets, d'un montant total de 18 305,86 €, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT - Incluse) s'élève à 8 270,94 €.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés 2019 et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 (liste en annexe) ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX EXTENSIONS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES  
2020**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,



Vu l'avis de la commission « Développement économique », en date du 21 novembre 2019,

Considérant l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique pour l'alimentation électrique des sites privés réceptionnés par le SDEC ÉNERGIE pour 2020, dont la liste des bénéficiaires est jointe en annexe.

Considérant que pour ces 11 projets, d'un montant total de 105 251,29 €, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT - Incluse) s'élève à 54 885,38 € HT.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés 2020 et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 (liste en annexe) ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **12 DEC. 2019**  
 - pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**  
 - et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : REPARATION ET ENTRETIEN DU PARC DE VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES  
DU SDEC ENERGIE**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

L’accord-cadre a pour objet la réparation et l’entretien du parc de véhicules légers et utilitaires à moteur thermique, hybride ou électrique du SDEC ENERGIE.

Il s’agit d’un accord-cadre de fournitures courantes et de services passé selon la procédure adaptée, conformément à l’article L2123-1 du Code de la Commande Publique

Sa durée est de 1 an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois maximum 1 an soit une durée maximum, reconductions comprises de 4 ans.



Le marché est divisé en 2 lots : un premier lot pour les véhicules thermiques et hybrides et un second lot pour les véhicules électriques du SDEC ENERGIE.

Le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Valeur technique : note sur 50 points, pondérée à 30% ;
- Proposition financière : note sur 50 points, pondérée à 70%.

Sur la base d'un rapport d'analyse des candidatures et des offres, exposé au Bureau Syndical et joint en annexe, le Président propose de retenir, pour le lot 1, la société LEROUX BROCHARD pour un montant maximum annuel HT de 27 500 € et, pour le lot 2, la société RENAULT pour un montant maximum annuel de 27 500 €.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre de réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ENERGIE à LEROUX BROCHARD, pour un montant maximum de 27 500 € HT/an ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre de réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ENERGIE à RENAULT, pour un montant maximum de 27 500 € HT/an ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 61551 des exercices 2019 et suivants du budget principal.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D’UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION  
2019 - COMMUNE D’ARGENCES**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Le présent marché public a pour objet la fourniture et la mise en service d’un système de vidéo-protection de 40 caméras sur la commune d’ARGENCES.

Il comprend :

- La fourniture du système de vidéo-protection qui est composé :
  - Des caméras vidéo IP (Internet Protocol) haute résolution,
  - De l’équipement de centralisation et d’enregistrement des données,
  - Du système d’exploitation,
  - Du réseau de transport des images



- La fourniture d'une supervision générale du système de vidéo-protection.
- La mise en service opérationnelle de l'ensemble du système de vidéo-protection et de la supervision générale.
- La formation des futurs opérateurs.
- La garantie des matériels fournis dans le cadre de ce marché.

Il s'agit d'un marché public de techniques de l'information et de la communication passé selon la procédure adaptée, conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Sa durée est de 9 mois à compter de la date de notification du contrat.

Le marché n'est pas alloti car il ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Valeur technique – note sur 100 points, pondérée à 40% ;
- Proposition financière – note sur 100 points, pondérée à 60%

Sur la base d'un rapport d'analyse des candidatures et des offres, exposé au Bureau Syndical et joint en annexe, le Président propose de retenir la société CIRCET pour un montant HT de 130 000 €.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéoprotection 2019 – Commune d'Argences à la société CIRCET pour un montant HT de 130 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 de l'exercice 2020 du budget principal.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 DEC. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 DEC. 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D’ŒUVRE POUR LA «CONSTRUCTION D’UNE CHAUFFERIE BOIS ET D’UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE COURTONNE-LA-MEURDRAC (14)»**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

Par délibération en date du 22 février 2019, la commune de Courtonne-la-Meurdrac a transféré au SDEC ENERGIE la compétence « Energies Renouvelables » concernant le projet de construction d’une chaufferie bois et d’un réseau de distribution de chaleur.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le SDEC ENERGIE, Maître d’Ouvrage de l’opération a confié, après mise en concurrence, la maîtrise d’œuvre de l’opération à la société ALTEREA pour un montant provisoire de 24 390 € HT.



Le montant de cette rémunération tient compte de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux.

La rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD, avant le lancement de la procédure de passation des contrats de travaux et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux. La rémunération du maître d'œuvre est fixée définitivement, sur la base du coût prévisionnel définitif des travaux, arrêté par voie d'avenant.

Le coût définitif de l'opération ayant été majoré par rapport à celui prévu initialement lors de la passation du marché, il est proposé de faire application de l'article 12.3 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) du marché de maître d'œuvre, qui prévoit une revalorisation du forfait si le montant des travaux est supérieur au montant définitif du projet établi en phase APD.

La rédaction d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire afin d'arrêter le forfait définitif de rémunération :

Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	TVA	Montant TTC
24 390 €	5 600 €	29 990 €	5 998 €	35 988 €

L'ensemble des autres clauses du marché initial reste inchangé.

Le projet d'avenant proposé a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Président soumet ces propositions à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter l'avenant proposé (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **12 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 06 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : TRANSFERTS DE COMPETENCES : VAUCELLES (SL) - LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR, GONNEVILLE-SUR-MER, OSMANVILLE, CAGNY, GRAYE-SUR-MER, VAUCELLES (GAZ) - LIVAROT-PAYS-D'AUGE ET CC PRE-BOCAGE INTERCOM (ENR) - TERRES DE DRUANCE ET CC TERRE D'AUGE (EP)**

L’an deux mille dix-neuf, le 06 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 28 novembre 2019, s’est réuni à Saint-Contest, dans les locaux du TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

**Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	1	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L.5211-10,

Vu, les dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, relatives aux transferts de compétences des membres du Syndicat,



Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Considérant les nouvelles demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 25 octobre 2019 :

o **Transfert de la compétence « énergies renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
Pré Bocage Intercom (1)	6 novembre 2019	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le futur Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Caumont sur Aure  554 m <sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 100 kWc et pour un coût d'investissement estimé à 173 000 € HT
		Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Villers-Bocage, situé 2 rue aux Grains.  488 m <sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 85,5kWc et pour un coût d'investissement estimé à 185 000 € HT
		Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le gymnase de Villers-Bocage, situé Rue Saint-Martin.  459 m <sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 83 kWc et pour un coût d'investissement estimé à 159 000 € HT
Livarot-Pays-d'Auge (2)	13 novembre 2019	Projet bois énergie (chaudière à granulé d'environ 55 KW) avec création d'un réseau technique d'environ 75 mètres linéaires desservant 4 sites sur la commune déléguée de Fervaques

(1) : la communauté de commune Pré Bocage Intercom souhaite intégrer, au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibération du Bureau Syndical du 14 septembre 2018), trois projets de mise en place de toitures photovoltaïques (Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire – PSLA- de Caumont-sur-Aure et de Villers-Bocage – Gymnase de Villers-Bocage).

(2) : la commune de Livarot-Pays-d'Auge souhaite intégrer, au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibération du Bureau Syndical du 12 mai 2017), le projet bois énergie avec création d'un réseau technique sur la commune déléguée de Fervaques (alimentation de 4 sous-stations : école des filles, école des garçons, garderie et logement communal).



o **Transfert de la compétence « gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
La Rivière-Saint-Sauveur	11 septembre 2019	Convention de concession sur contrat historique GRDF
Gonneville-sur-Mer	26 septembre 2019	
Osmanville	4 octobre 2019	
Cagny	8 octobre 2019	
Graye-sur-Mer	11 octobre 2019	
Vaucelles	19 septembre 2019	

Par délibération en date du 25 octobre 2019, le Bureau Syndical a acté le transfert de la compétence Gaz par la commune de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière. Il est à préciser que le concessionnaire concerné par ce transfert est PRIMAGAZ et non ANTARGAZ, comme énoncé dans cette précédente délibération.

o **Transfert de la compétence « signalisation lumineuse »**

Collectivité	Date de la délibération	Option / Projet Convention
Vaucelles	19 septembre 2019	—

o **Transfert de la compétence « éclairage public »**

Par délibérations respectives des 13 avril 2018 et 3 octobre 2019, la commune nouvelle de Terres de Druance et la Communauté de communes Terre d'Auge ont décidé le transfert de leur compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de leur territoire (avec l'option 100% lumière pour Terre d'Auge).

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACTE** l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la communauté de communes Pré Bocage Intercom pour que le SDEC ENERGIE réalise ses trois projets de toitures photovoltaïques (PSLA de Caumont-sur-Aure et de Villers-Bocage et gymnase de Villers-Bocage) ;
- **ACTE** l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Livarot-Pays-d'Auge pour que le SDEC ENERGIE réalise son projet bois énergie avec création d'un réseau technique sur la commune déléguée de Fervaques ;
- **ACCEPTTE** les transferts de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ENERGIE présentés ci-dessus ;



- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse », visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Vaucelles ;
- **ACTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la commune de Terre de Druance sur l'ensemble de son territoire ;
- **ACTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la communauté de communes de Terre d'Auge, avec l'option 100% lumière, sur l'ensemble de son territoire ;
- **PRECISE** que la commune de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière, dont le transfert de la compétence gaz a été acté par le Bureau Syndical du 25 octobre 2019, est rattachée à la convention de concession liant PRIMAGAZ et le SDEC ÉNERGIE ;
- **DECIDE** la mise en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

12 DEC. 2019

12 DEC. 2019

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

2019-04/CS/DB-01



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET PRINCIPAL 2020**

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

## 2019-04/CS/DB-01

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X



**2019-04/CS/DB-01**

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 19 novembre 2019 et du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, relatif au Budget Principal du SDEC ÉNERGIE, transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance, jointe à la convocation (annexe C),

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020, du Budget Principal du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 17 DEC 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 DEC 2019

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

2019-04/CS/DB-02



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET "ENERGIES RENOUVELABLES" 2020**

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

## 2019-04/CS/DB-02

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

## 2019-04/CS/DB-02

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 19 novembre 2019 et du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, relatif au Budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE, transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance, jointe à la convocation (annexe D),

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020, du Budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020 du budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



SDEC  
ÉNERGIE  
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



2019-04/CS/DB-03



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : VERSEMENT D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »**

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

## 2019-04/CS/DB-03

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

## 2019-04/CS/DB-03

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Repr�sentants � �lire		
199				

**Pouvoirs :**

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Jo�l BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	G�rard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secr taire de s ance :** M. Alain LIARD, repr sentant de la commission locale d' nergie de la SUISSE-NORMANDE a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 avril 2019 relative à l'approbation du budget primitif principal et du budget primitif annexe « Energies Renouvelables »,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que l'équilibre du budget annexe « Energies Renouvelables » est obtenu par l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant prévisionnel de 150 000€, votée en Comité Syndical du 4 avril 2019.

Considérant que l'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge par le budget principal de la collectivité de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. Lorsque le fonctionnement du service est soumis à des conditions d'exercice particulières ;
2. Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. En cas de sortie de blocage des prix.

Considérant que le budget annexe « Energies Renouvelables » correspond à la situation 1. La subvention d'équilibre vise à couvrir les charges d'exploitation et de fonctionnement qui ne peuvent pas être compensées par la participation des collectivités et/ou des usagers.

Considérant la formation du résultat provisoire du compte administratif 2019 de la section de fonctionnement, il convient d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre.

Monsieur le Président propose de revoir à la baisse la subvention d'équilibre et de déterminer son montant à 24 000€.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers la section de fonctionnement du budget annexe « Energies Renouvelables » pour un montant de 24 000€ ;
- **DECIDE** l'imputation de la subvention en compte de dépense - 67441 - de fonctionnement du budget principal et en compte de recette - 774 - du budget annexe « Energies Renouvelables » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2019-04/CS/DB-03

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

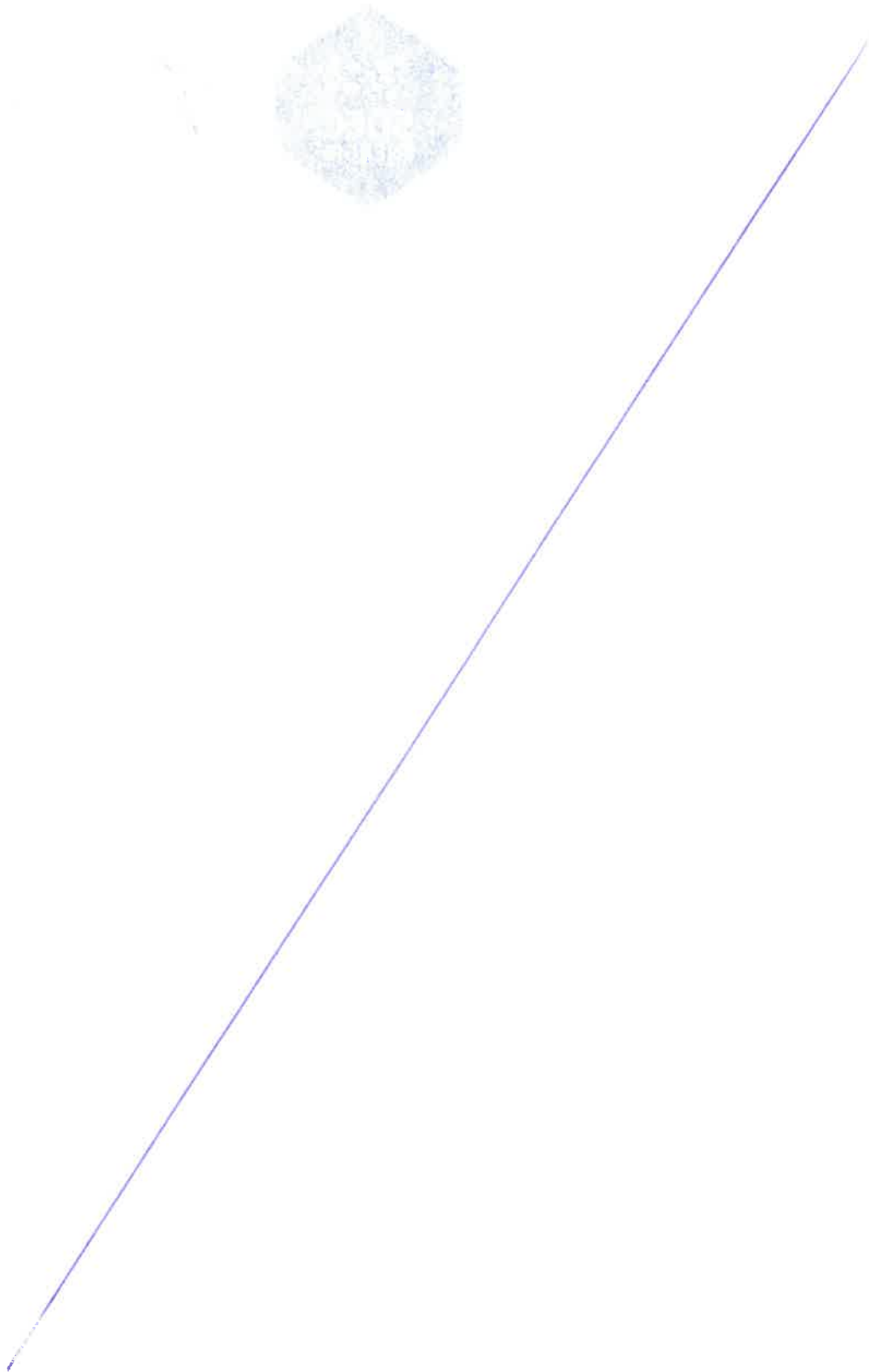


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





2019-04/CS/DB-04



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET "MOBILITE DURABLE" 2020**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LE CERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

## 2019-04/CS/DB-04

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAux	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Repr�sentants � �lire		
199				

**Pouvoirs :**

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Jo�l BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	G�rard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secr taire de s ance :** M. Alain LIARD, repr sentant de la commission locale d' nergie de la SUISSE-NORMANDE a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 19 novembre 2019 et du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, relatif au Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance, jointe à la convocation (annexe D),


Monsieur le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020, du Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

2019-04/CS/DB-05



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : VERSEMENT D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »**

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X



## 2019-04/CS/DB-05

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

## 2019-04/CS/DB-05

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAux	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodoiphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 avril 2019 relative à l'approbation du budget primitif principal et du budget primitif annexe « Mobilité Durable »,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que l'équilibre du budget annexe « Mobilité Durable » est obtenu par l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant prévisionnel de 400 000€, votée en Comité Syndical du 4 avril 2019.

Considérant que l'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge par le budget principal de la collectivité de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. Lorsque le fonctionnement du service est soumis à des conditions d'exercice particulières ;
2. Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. En cas de sortie de blocage des prix.

Considérant que le budget annexe « Mobilité Durable » correspond à la situation 2. La subvention d'équilibre vise à couvrir les charges d'exploitation et de fonctionnement qui ne peuvent pas être compensées par la participation des collectivités et/ou des usagers.

Considérant la formation du résultat provisoire du compte administratif 2019 de la section de fonctionnement, il convient d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre.

Monsieur le Président propose de revoir à la baisse la subvention d'équilibre et de déterminer son montant à 322 000€.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » pour un montant de 322 000 € ;
- **DECIDE** l'imputation de la subvention en compte de dépense - 67441 - de fonctionnement du budget principal et en compte de recette - 774 - du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



2019-04/CS/DB-06



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : ENGAGEMENT DES CREDITS D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020**

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X



COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits,

Vu l'avis de la commission « Administration-Finances », en date du 19 novembre 2019 et du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des services antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Considérant que les dispositions de l'article L. 1612-1 susvisé permettent la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la date du vote du budget principal, prévu le 6 février 2020.

Pour 2020, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget principal 2020 du SDEC ENERGIE, sont les suivants :

Article	Intitulé	BP 2019 avec décisions modificatives	Crédits d'investissement 2020 utilisables avant le vote du budget
<b>Chapitre 20</b>		<b>540 000,00</b>	<b>135 000,00</b>
2031	Frais d'étude	60 000,00	15 000,00
204	Subvention communes compétences gaz	130 000,00	32 500,00
2051	Logiciels informatique	350 000,00	87 500,00
<b>Chapitre 21</b>		<b>620 000,00</b>	<b>155 000,00</b>
213	Installations générales et aménagement construction	260 000,00	65 000,00
2182	Achat véhicules	150 000,00	37 500,00
2183	Achat matériel informatique et de bureau	110 000,00	27 500,00
2184	Achat mobilier de bureau	70 000,00	17 500,00
2188	Autre matériels	30 000,00	7 500,00
<b>Chapitre 23</b>		<b>28 901 384,06</b>	<b>7 225 346,02</b>
2315	Travaux Réseaux	17 583 842,19	4 395 960,55
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	10 817 541,87	2 704 385,47
238	Avances forfaitaires sur marchés	500 000,00	125 000,00

Chapitre 458		2 465 000,00	616 250,00
4581617	Travaux sous mandat Génie civil 2017	25 000,00	6 250,00
4581618	Travaux sous mandat Génie civil 2018	800 000,00	200 000,00
4581619	Travaux sous mandat Génie civil 2019	1 640 000,00	410 000,00
Chapitre 458		1 050 000,00	262 500,00
581818	Travaux sous mandat Eclairage 2018	480 000,00	120 000,00
4581819	Travaux sous mandat Eclairage 2019	570 000,00	142 500,00

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal 2020 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

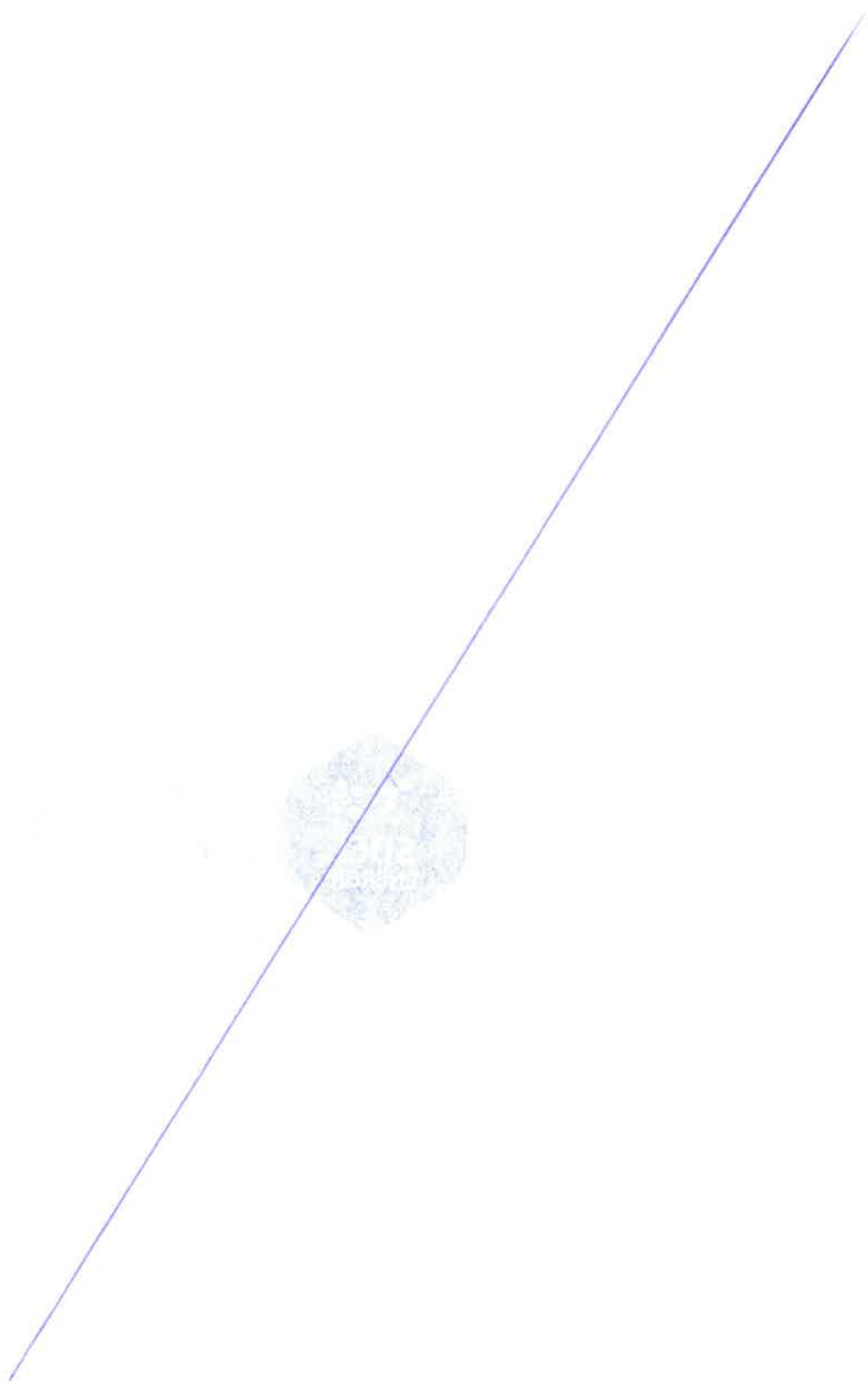


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



2019-04/CS/DB-07



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" 2020**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X



COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

2019-04/CS/DB-07

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	99	14	113

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits,

Vu l'avis de la commission « Administration-Finances », en date du 19 novembre 2019 et du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que les dispositions de l'article L. 1612-1 susvisé permettent la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la date du vote du budget primitif annexe « Energies Renouvelables », prévu le 6 février 2020.

Pour 2020, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2020 du SDEC ENERGIE, sont les suivants :

Article	Intitulé	BP 2019 avec décisions modificatives	Crédits d'investissement 2020 utilisables avant le vote du budget
<b>Chapitre 23</b>		<b>821 624,86</b>	<b>205 406,22</b>
<b>2317</b>	Immobilisations corporelles	816 624,86	204 156,22
<b>238</b>	Avances forfaitaires sur marchés	5 000,00	1 250,00

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2020 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



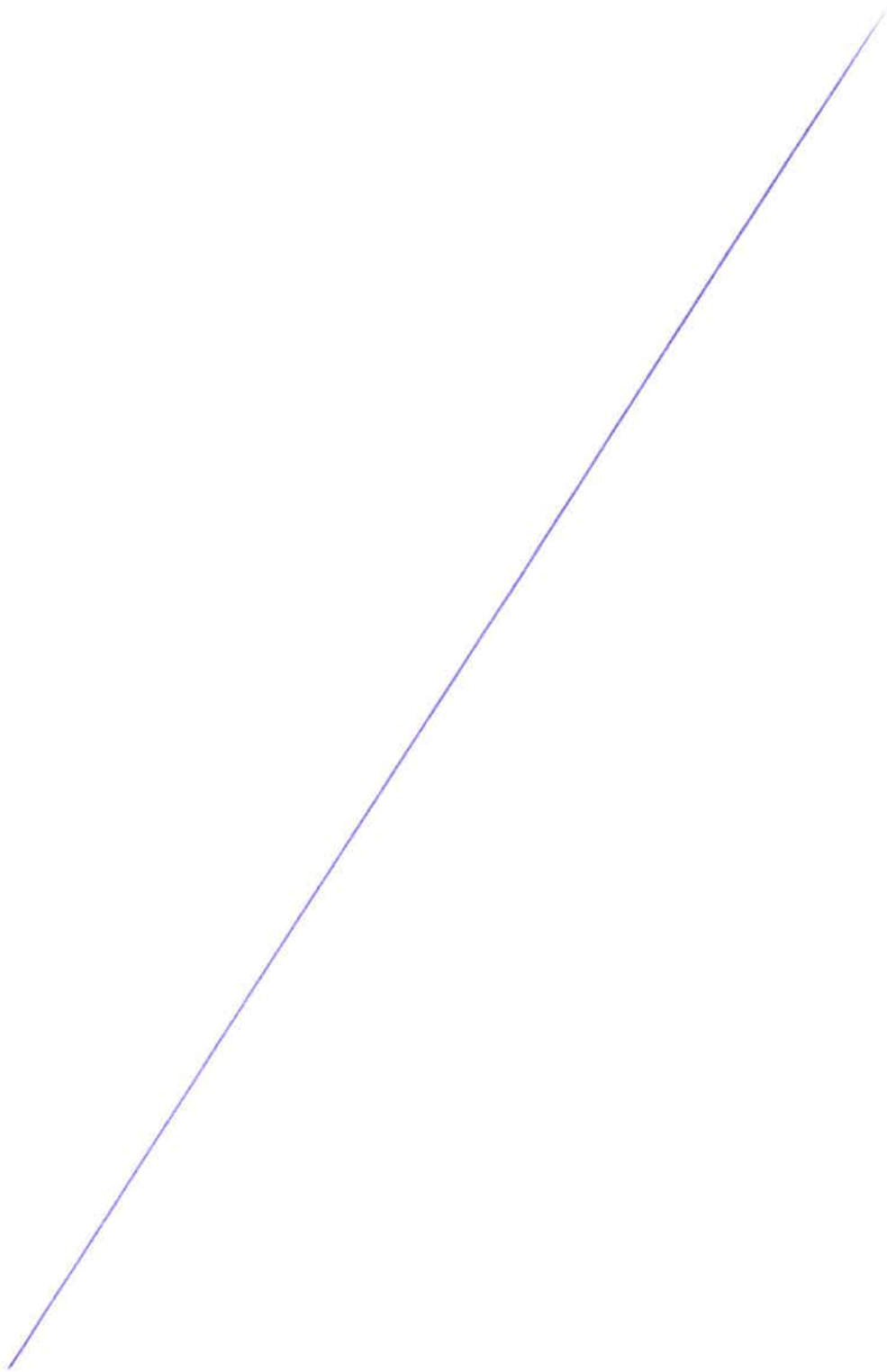
Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.*



2019-04/CS/DB-08



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
ANNEXE "MOBILITE DURABLE" 2020**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOIT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X



## 2019-04/CS/DB-08

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

**2019-04/CS/DB-08**

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAux	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANÇOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits,

Vu l'avis de la commission « Administration-Finances », en date du 19 novembre 2019 et du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que les dispositions de l'article L. 1612-1 susvisé permettent la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la date du vote du budget primitif annexe « Mobilité Durable », prévu le 6 février 2020.

Pour 2020, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif annexe « Mobilité Durable » 2020 du SDEC ENERGIE, sont les suivants :

Article	Intitulé	BP 2019 avec décisions modificatives	Crédits d'investissement 2020 utilisables avant le vote du budget
<b>Chapitre 20</b>		<b>10 000,00</b>	<b>2 500,00</b>
<b>2031</b>	Frais d'étude	10 000,00	2 500,00
<b>Chapitre 21</b>		<b>5 000,00</b>	<b>1 250,00</b>
<b>2188</b>	Autres matériels	5 000,00	1 250,00
<b>Chapitre 23</b>		<b>816 400,00</b>	<b>204 100,00</b>
<b>2317</b>	Immobilisations corporelles	816 400,00	204 100,00

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « Mobilité Durable » 2020 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

2019-04/CS/DB-08

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

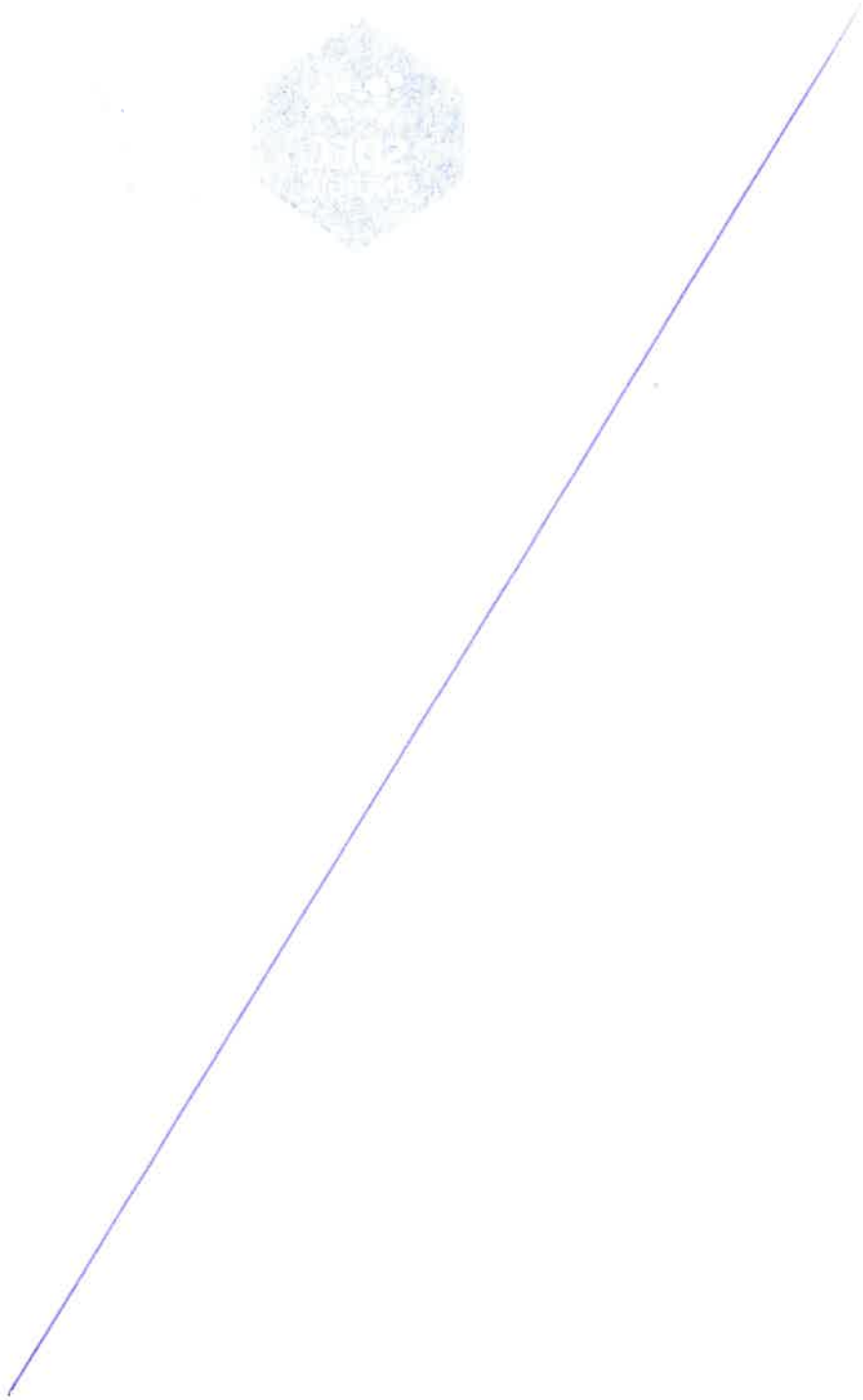


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet** : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, également convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X



## 2019-04/CS/DB-09

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHÈL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les dispositions des délibérations du Comité Syndical en date des 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015 validant le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme du fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent,

Vu l'avis de la commission « Administration-Finances », en date du 19 novembre 2019, et du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Considérant les nouvelles demandes présentées depuis le Comité Syndical du 19 septembre 2019.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 37 projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 1 641 579,81 €
- Montant global de la participation communale : 914 404,05 €
  - Montant des fonds de concours : 867 717,70 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 46 686,35 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité syndical, en annexe « 9 » de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la liste des nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, ci-jointe (37 projets pour un montant total des fonds de concours de 867 717,70 €) ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



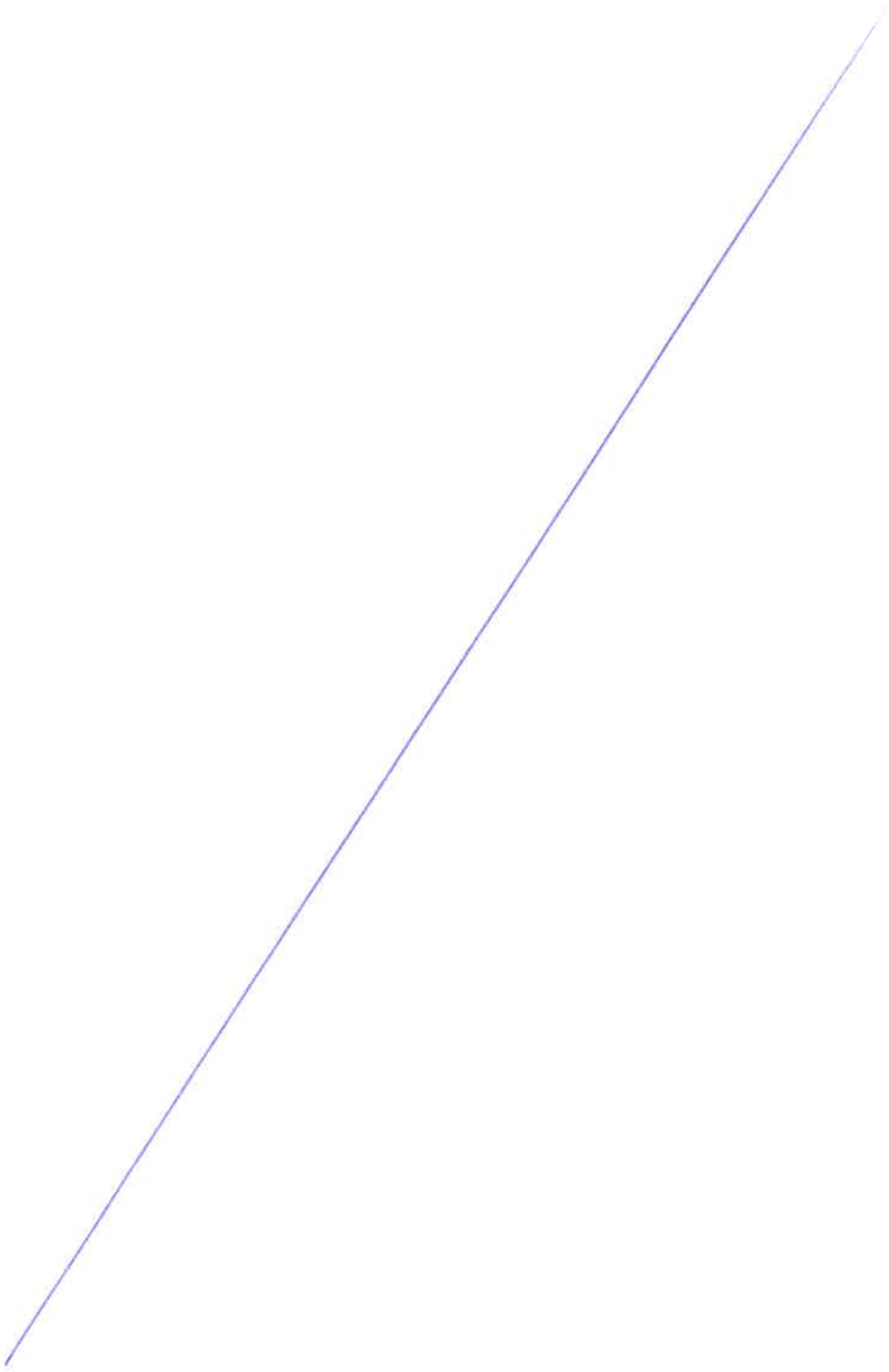
Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.*



2019-04/CS/DB-10



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet** : CONVENTION POUR UN REFERENTIEL COMMUN TERME I DE LA REDEVANCE R2 (CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE)

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X



## 2019-04/CS/DB-10

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST -	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

## 2019-04/CS/DB-10

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les statuts modifiés du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016, reconnaissant pleinement le Syndicat en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente,

Vu, les dispositions des articles L.2224-31, L. 5211-10 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, les dispositions des articles L.322-1, L.111-52, L.121-4, L.121-5 du code de l'énergie,

Vu, les dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L. 3200-1 et suivants,

Vu, la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente conclue le 29 juin 2018 entre ENEDIS, EDF et le SDEC ENERGIE

Vu, l'avis favorable de la Commission Concession Electricité en date du 19 novembre 2019,

Vu, l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que les parties ont conclu le 29 juin 2018 une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.

Considérant qu'au titre de cette convention, le SDEC ENERGIE, autorité concédante, a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

Considérant que l'article 2.3.1 de l'annexe 1 dudit cahier des charges précise qu'au titre des années qui suivent les années 2018 et 2019, les investissements éligibles au titre du terme I de la part de la redevance dite "d'investissement" R2 seront les investissements tels que définis par cet article, si les deux conditions suivantes sont remplies :

- conclusion d'un accord national tel que prévu à l'article 3 de l'accord-cadre signé le 21 décembre 2017 entre la FNCCR, France urbaine, EDF et Enedis.
- conclusion d'un accord local visant à déterminer un référentiel des dépenses éligibles au terme I, en cohérence avec l'accord national.

Considérant que le 28 juin 2019, la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), l'association France Urbaine et Enedis ont conclu l'accord-cadre précisant les conditions d'éligibilité des dépenses d'investissement au terme I de la part R 2 de la redevance de concession.

Considérant qu'il est désormais nécessaire de convenir d'un accord local, les parties se sont rapprochées afin de définir :

- un référentiel commun précisant les critères d'éligibilité de certaines dépenses d'investissement réalisées par l'autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, au terme I de la part R2 de la redevance de concession,

- le formalisme du processus de vérification des données,
- la faculté pour l'autorité concédante de compléter les investissements éligibles au titre du terme I pour le calcul de la redevance R2 en 2020,

Vu, le projet de convention terme I d'une durée d'un an, ci-après annexé qui fixe :

- **les conditions d'éligibilité des investissements visés :**
  - **Maitrise d'ouvrage :** les dépenses d'investissement mandatées au cours de l'année pénultième par l'autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, permettant de mettre en œuvre, pour le réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique, et permettant notamment de différer ou d'éviter le renforcement de celui-ci
  - **Nature des investissements :** les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements suivants :
    - o les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
    - o les investissements visant à remplacer certains luminaires existants par des luminaires à basse consommation,
    - o les investissements sur les réseaux d'éclairage public rendus nécessaires par l'intégration dans l'environnement de conducteurs aériens du réseau de distribution sur appuis communs,
    - o les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
    - o les dispositifs de stockage d'énergie.
- **Les modalités du contrôle par ENEDIS de l'assiette de terme I déclarée par le SDEC ENERGIE :** échantillon d'affaires et déroulement.
- **la faculté pour l'autorité concédante de compléter les investissements éligibles au titre du terme I** pour le calcul de la redevance R2 en 2020, à concurrence des montants maximaux associés à ce terme (le montant hors taxes par habitant des investissements pris en compte en année n ne peut excéder 4 euros ou 4 euros x (0,4 + 0,6 INGn/ING2016) pour le terme I), de ceux qui auraient été éligibles au titre du terme E du contrat de concession signé entre les parties le 18 décembre 1992.

Le projet de convention terme I a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat et joint en annexe F de la note de présentation, jointe à la convocation.

Monsieur le Président soumet cette proposition de convention à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le contenu de la convention terme I liant ENEDIS et le SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

2019-04/CS/DB-11



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTION D’EXPERIMENTATION RELATIVE A LA DIMINUTION DES PERTES TECHNIQUES (CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L’EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D’ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D’ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE)**

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOIT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X



## 2019-04/CS/DB-11

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les statuts modifiés du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016, reconnaissant pleinement le Syndicat en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente,

Vu, les dispositions des articles L.2224-31, L. 5211-10 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, les dispositions des articles L.322-1, L.111-52, L.121-4, L.121-5 du code de l'énergie,

Vu, les dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L. 3200-1 et suivants,

Vu, la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente conclue le 29 juin 2018 entre ENEDIS, EDF et le SDEC ENERGIE,

Vu, l'avis favorable de la Commission Concession Electricité en date du 19 novembre 2019,

Vu, l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que les parties ont conclu le 29 juin 2018 une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.

Considérant qu'au titre de cette convention, le SDEC ENERGIE, autorité concédante, a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'annexe 2A6 de l'annexe 2A du cahier des charges de la concession, les parties se sont engagées à réaliser une expérimentation visant à réduire les pertes techniques à la maille de la concession.

Vu, le projet de convention d'expérimentation relative à la diminution des pertes techniques, aux termes duquel les parties conviennent de se rencontrer deux fois par an, à la demande de la partie la plus diligente afin de présenter les différentes solutions permettant de diminuer le volume des pertes techniques s'agissant qu'il peut s'agir notamment :

- De solutions techniques visant à agir sur la résistance au mètre des ouvrages (nature de l'alliage utilisé, diamètre du câble...).
- De solutions techniques permettant de diminuer les "pertes fer" des transformateurs;
- De solutions techniques visant à optimiser le réseau en équilibrant les volumes de charge notamment en utilisant les données disponibles du compteur communicant.

Le projet de convention correspondant a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat et joint en annexe G de la note de présentation, jointe à la convocation.

**2019-04/CS/DB-11**

Monsieur le Président soumet cette proposition de convention à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le contenu de la convention d'expérimentation relative à la diminution des pertes techniques liant ENEDIS et le SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



2019-04/CS/DB-12



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N° 17 A LA CONVENTION DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL LIANT GRDF ET LE SDEC ENERGIE EN DATE DU 15 DECEMBRE 1997 (ELARGISSEMENT DE PERIMETRE)**

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt spécifique lié à la compétence Gaz, étaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
21	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
22	CAEN EST	BIZET	Michel	
23	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
24	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
25	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
26	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
27	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
28	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
30	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
31	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
32	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
33	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
34	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
35	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
36	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
37	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
38	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
39	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
40	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
42	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
43	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
44	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
45	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
46	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
47	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
53	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	BAYEUX	DUVET	Christian	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X



## 2019-04/CS/DB-12

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
79	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
80	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
81	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
82	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
83	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
84	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
85	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
86	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
87	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
88	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
89	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
90	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
91	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
92	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
93	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
94	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
95	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
96	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
97	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
98	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
99	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
100	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
101	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
102	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
103	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
104	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
105	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
107	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
108	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
109	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
110	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
111	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
112	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
113	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
114	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
115	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
116	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
117	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
118	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
119	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
120	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
121	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
122	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
123	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
124	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
125	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
126	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
127	BAYEUX	MANACH	Gérard	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
129	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
130	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
131	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
132	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
133	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
134	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
135	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
136	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
137	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
138	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
139	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
140	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
141	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
142	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
143	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
144	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
145	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
146	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
147	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
148	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
149	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
150	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
151	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
152	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
153	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
154	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
155	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
156	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
157	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
158	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
159	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
160	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
161	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
162	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
163	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
165	LISIEUX - MOYAU	RUAUX	Jean-Claude	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
167	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
168	LISIEUX - MOYAU	TARGAT	Dany	X
169	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
170	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
172	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
173	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
174	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge	X
175	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
177	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
179	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
180	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
181	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

**Pouvoirs des représentants disposant de la compétence Gaz :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY- VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
10	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
11	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
12	Patricia ZARAGOZA- NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance** : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>181</b>	<b>181</b>	<b>92</b>	<b>12</b>	<b>104</b>

Vu, les statuts modifiés du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016, reconnaissant pleinement le Syndicat en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz,

Vu, les dispositions Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu, les dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L. 3200-1 et suivants,

Vu, les dispositions du code de l'énergie et notamment les articles L. 111-53 et L. 432 -1 et suivants,

Vu, la convention de concession de distribution de gaz naturel liant GRDF et le SDEC ENERGIE en date du 15 décembre 1997 et ses avenants successifs,

Vu, l'avis favorable de la Commission Concession Gaz en date du 21 novembre 2019,

Vu, l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que le SDEC ENERGIE et la société GRDF ont conclu le 15 décembre 1997 une convention de concession de distribution de gaz naturel, sur le territoire des communes ayant transféré leur pouvoir concédant au SDEC ENERGIE, pour trente ans.

Considérant qu'aux termes de cette convention, le concessionnaire est responsable du fonctionnement du service et le gère conformément aux dispositions de son cahier des charges. Il exploite ce service à ses frais et risques et est notamment chargé d'assurer :

- la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution de gaz naturel sous réserve des droits de l'autorité concédante comprenant l'établissement, le financement des réseaux et des postes de distribution publique et de livraison,
- le raccordement des consommateurs finals,
- l'accès aux réseaux dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires,
- la conduite, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des ouvrages,
- le comptage du gaz acheminé pour tous les utilisateurs du réseau,
- la définition et la mise en œuvre des politiques d'investissement et de développement des réseaux de distribution sous réserve des droits de l'autorité concédante,
- l'établissement de relations contractuelles avec les autres opérateurs de réseaux de gaz naturel.

Considérant que les communes de Saint-Pierre-en-Auge, Frénoville, Gonneville-sur-Honfleur, Villy-Bocage, Luc-sur-Mer, Cagny, Vaucelles, Gonneville-sur-Mer, Osmanville, La Rivière-Saint-Sauveur et Graye-sur-Mer ont délibéré afin de transférer leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz sur leur territoire au SDEC ENERGIE.

Considérant que le SDEC ENERGIE par deux délibérations en date du 25 octobre 2019 et du 6 décembre 2019 a approuvé ce transfert de compétence.

Considérant qu'à compter de l'entrée en vigueur de ces délibérations, le Syndicat s'est substitué à ces communes dans le cadre des conventions de concession de distribution de gaz naturel qu'elles avaient conclus préalablement au transfert de compétence, avec le concessionnaire GRDF sur son périmètre de droit exclusif.

Considérant que GRDF et le SDEC ENERGIE se sont rapprochés afin d'élargir le périmètre de la convention de concession de distribution de gaz naturel en date du 15 décembre 1997 aux territoires de ces communes.

Vu, le projet d'avenant n°17 ci-après annexé, ayant pour objet d'élargir le périmètre de cette convention afin d'intégrer les communes de :

- Frénoville,
- Gonneville-sur-Honfleur,
- Luc-sur-Mer,
- Saint-Pierre-en-Auge, commune nouvelle, pour le périmètre des communes déléguées de Hiéville et de L'Oudon,
- Villy-Bocage

**2019-04/CS/DB-12**

- Cagny,
- Vaucelles,
- Gonneville-sur-Mer,
- Osmanville,
- La Rivière-Saint-Sauveur,
- Graye-sur-Mer.

Considérant que cet avenant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et mettra fin automatiquement aux contrats de concession signés par GRDF avec ces communes.

Le projet d'avenant a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat et joint en annexe H de la note de présentation, jointe à la convocation.

Monsieur le Président soumet cette proposition d'avenant à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°17 à la convention de concession de distribution de gaz naturel liant GRDF et le SDEC ENERGIE en date du 15 décembre 1997 ayant pour objet d'élargir le périmètre de cette convention afin d'intégrer les communes de Frénuville, Gonneville-sur-Honfleur, Luc-sur-Mer, Saint-Pierre-en-Auge, commune nouvelle, pour le périmètre des communes déléguées de Hiéville et de L'Oudon, Villy-Bocage, Cagny, Vaucelles, Gonneville-sur-Mer, Osmanville, La Rivière-Saint-Sauveur et Graye-sur-Mer.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°17 à la convention de concession de distribution de gaz naturel liant GRDF et le SDEC ENERGIE en date du 15 décembre 1997 et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

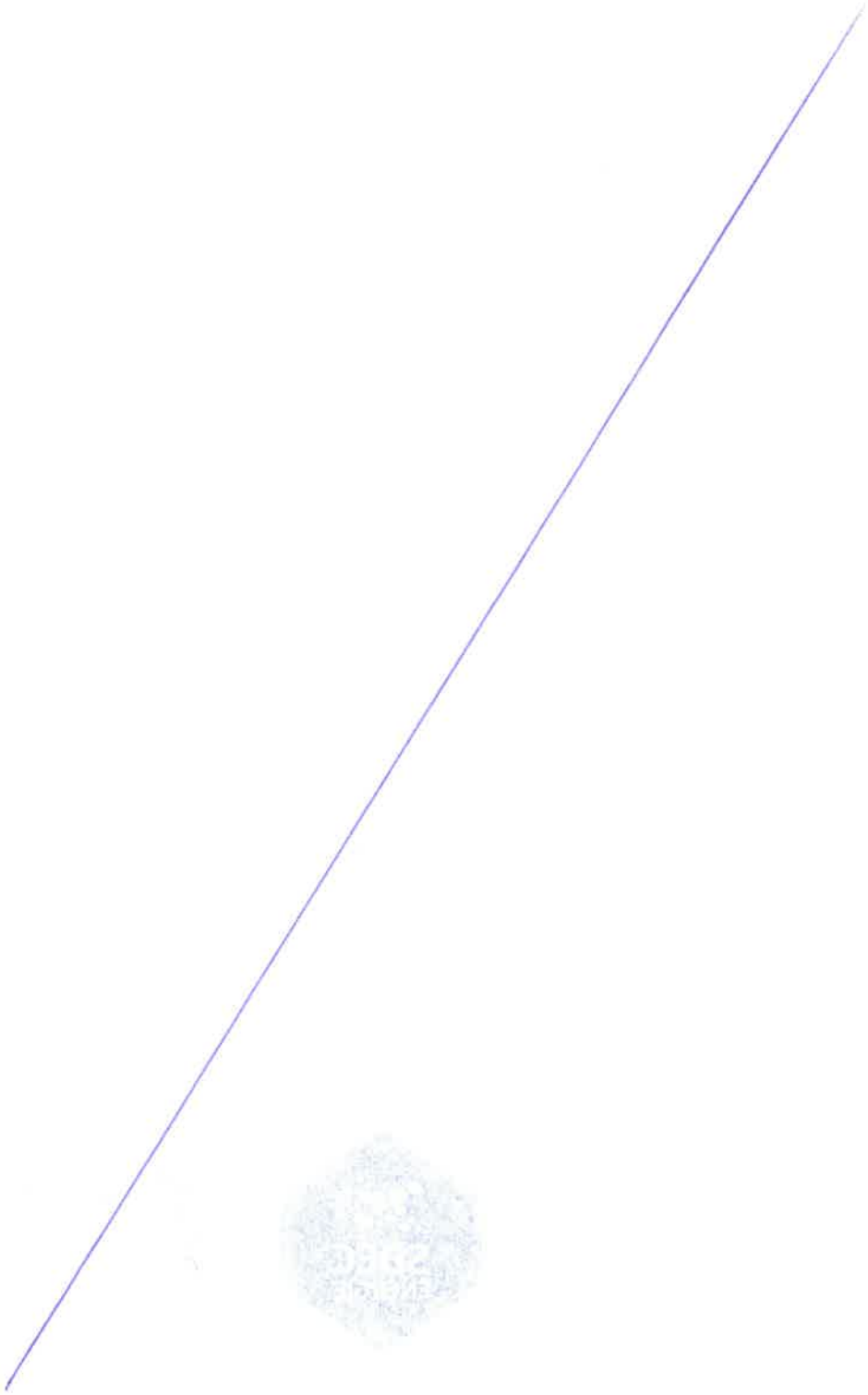


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



2019-04/CS/DB-13



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2005 LIANT LE SDEC ENERGIE ET PRIMAGAZ**

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt spécifique lié à la compétence Gaz, étaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
21	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
22	CAEN EST	BIZET	Michel	
23	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
24	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
25	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
26	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
27	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
28	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
30	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
31	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
32	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
33	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
34	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
35	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
36	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
37	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
38	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
39	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
40	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
42	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
43	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
44	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
45	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
46	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
47	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
53	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	BAYEUX	DUVET	Christian	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X



COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
79	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
80	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
81	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
82	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
83	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
84	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
85	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
86	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
87	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
88	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
89	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
90	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
91	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
92	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
93	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
94	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
95	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
96	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
97	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
98	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
99	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
100	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
101	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
102	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	G�rard	
103	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
104	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
105	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
107	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
108	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	Andr�	X
109	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
110	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
111	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
112	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
113	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
114	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
115	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
116	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
117	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
118	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
119	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
120	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
121	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
122	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
123	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Micka�l	
124	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
125	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
126	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
127	BAYEUX	MANACH	G�rard	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
129	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
130	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
131	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
132	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
133	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
134	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
135	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
136	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
137	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
138	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
139	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
140	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
141	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
142	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
143	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
144	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
145	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
146	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
147	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
148	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
149	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
150	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
151	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
152	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
153	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
154	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
155	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
156	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
157	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
158	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
159	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
160	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
161	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
162	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
163	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
165	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
167	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
168	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
169	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
170	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
172	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
173	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
174	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
175	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
177	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X

**2019-04/CS/DB-13**

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
179	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
180	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
181	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

**Pouvoirs des représentants disposant de la compétence Gaz :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY- VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
10	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
11	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
12	Patricia ZARAGOZA- NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>181</b>	<b>181</b>	<b>92</b>	<b>12</b>	<b>104</b>

Vu, les dispositions Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-31 et L. 5211-10,

Vu, les dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L. 1120-1 et suivants,

Vu, les dispositions du code de l'énergie et notamment les articles L432-1 et suivants,

Vu, la convention de concession de distribution de gaz propane liant PRIMAGAZ et le SDEC ENERGIE en date du 22 septembre 2005 et ses avenants successifs,

Vu, l'avis favorable de la Commission Concession Gaz en date du 21 novembre 2019,

Vu, l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que par convention signée le 22 septembre 2005, le SDEC ENERGIE a concédé au concessionnaire PRIMAGAZ la distribution publique de gaz sur le territoire des communes d'Anisy, de Saint Martin des Besaces, de Trévières et des communes nouvelles de Colomby Anguerny pour la commune déléguée d'Anguerny et de Laize-Clinchamps pour les communes déléguées de Clinchamps sur Orne et de Laize la ville.

Considérant que les dispositions de l'article 4 de l'annexe 3 du cahier des charges annexé à la convention en date du 22 septembre 2005 fixant les coefficients de conversion ne concerne que les usagers disposant d'un compteur dont la pression de livraison est de 37 Mbar et que les usagers de la concession peuvent solliciter en fonction de leur besoin d'autres types de pression de livraison.

Considérant que ces dispositions ne déterminaient, ni le début des périodes d'été et d'hiver, ni la règle applicable en cas de facturation sur ces deux périodes,

Considérant qu'au vu de ce constat, les parties ont donc décidé de les modifier d'un commun accord, afin de :

- détailler la méthodologie de calcul des coefficients de conversion. Les coefficients de conversion sont obtenus en utilisant la formule de conversion suivante :

$$K = MV \times (Pa + Pd) / Pa0 \times T / (T + Td) \times PCS$$

Ou

MV= 1.98, masse volumique du propane à 0°c et 1013 mbar,

Pa= pression atmosphérique telle que celle fixée dans le tableau ci-dessus par commune,

Pa0= 1013 mbar (pression au niveau de la mer)

Pd=pression du compteur

T= température absolue (273°c)

T0= température au niveau du compteur, telles que celles fixées en moyenne et par période dans le tableau ci-dessus,

PCS= 13,8, pouvoir calorifique supérieur du propane

- détailler les paramètres retenus pour ce calcul : pression de livraison, pression atmosphérique, températures hiver et été, par communes, dates de début et de fin pour chaque période hiver et été, mise en place de la règle du prorata temporis lorsqu'une période de consommation s'étale consécutivement sur une période été et hiver ou inversement.
- préciser par commune et par pression de compteur, les coefficients de conversion issus de la formule utilisée par le concessionnaire, étant entendu que pour une pression de livraison autre que celles énumérées dans l'avenant, le concessionnaire utilisera la formule ci-dessus et les pressions et les températures du tableau afin de calculer le coefficient de conversion adapté.

Considérant que cet avenant entrera en vigueur le 1er janvier 2020,

Vu, le projet d'avenant n°5 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz en date du 22 septembre 2005, mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat et joint en annexe I de la note de présentation, jointe à la convocation.

Monsieur le Président soumet cette proposition d'avenant à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu d'avenant n°5 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz en date du 22 septembre 2005 liant le SDEC ENERGIE et PRIMAGAZ
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

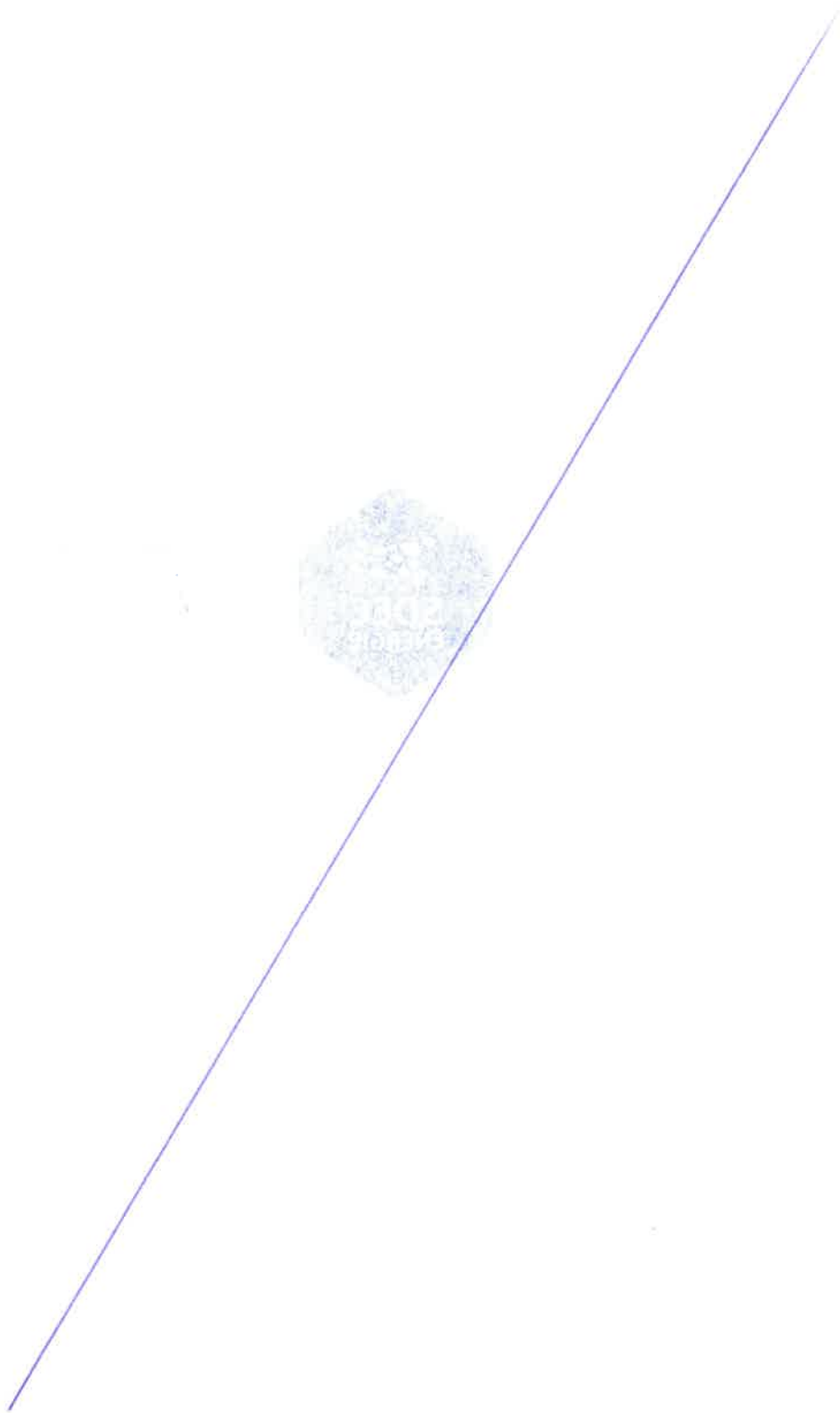


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## 2019-04/CS/DB-14


**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**
**Extrait du registre des délibérations**

**Objet** : AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ EN DATE DU 26 OCTOBRE 2007 LIANT PRIMAGAZ ET LE SDEC ENERGIE

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt spécifique lié à la compétence Gaz, étaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
21	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
22	CAEN EST	BIZET	Michel	
23	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
24	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
25	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
26	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
27	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
28	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
30	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
31	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
32	CAEN SUD	BOURJAD	Aberrahman	
33	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
34	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
35	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
36	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
37	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
38	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
39	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
40	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
42	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
43	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
44	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
45	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
46	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
47	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
53	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	BAYEUX	DUVET	Christian	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X



## 2019-04/CS/DB-14

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
79	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
80	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
81	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
82	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
83	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
84	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
85	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
86	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
87	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
88	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
89	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
90	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
91	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
92	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
93	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
94	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
95	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
96	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
97	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
98	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
99	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
100	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
101	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
102	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	G�rard	
103	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
104	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
105	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
107	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
108	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	Andr�	X
109	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
110	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
111	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
112	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
113	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
114	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
115	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
116	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
117	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
118	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
119	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
120	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
121	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
122	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
123	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Micka�l	
124	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
125	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
126	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
127	BAYEUX	MANACH	G�rard	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
129	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
130	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
131	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
132	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
133	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
134	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
135	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
136	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
137	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
138	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
139	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
140	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
141	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
142	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
143	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
144	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
145	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
146	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
147	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
148	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
149	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
150	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
151	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
152	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
153	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
154	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
155	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
156	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
157	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
158	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
159	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
160	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
161	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
162	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
163	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
165	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
167	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
168	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
169	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
170	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
172	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
173	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
174	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
175	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
177	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X

**2019-04/CS/DB-14**

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - COMPETENCE GAZ		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
179	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
180	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
181	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

**Pouvoirs des représentants disposant de la compétence Gaz :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Joël BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY- VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
10	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
11	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
12	Patricia ZARAGOZA- NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>181</b>	<b>181</b>	<b>92</b>	<b>12</b>	<b>104</b>

Vu, les dispositions Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-31 et L. 5211-10,

Vu, les dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L. 1120-1 et suivants,

Vu, les dispositions du code de l'énergie et notamment les articles L432-1 et suivants,

Vu, la convention de concession de distribution de gaz propane liant PRIMAGAZ et le SDEC ENERGIE en date du 26 octobre 2007 et ses avenants successifs,

Vu, l'avis favorable de la Commission Concession Gaz en date du 21 novembre 2019,

Vu, l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant que par convention signée le 26 octobre 2007, le SDEC ENERGIE a concédé au concessionnaire PRIMAGAZ la distribution publique de gaz sur le territoire des communes de Basly, d'Orbec, et des communes nouvelles de Thue et mue pour la commune déléguée de Cheux et de la Vespière-Friardel pour la commune déléguée de la Vespière.

- Considérant que les dispositions de l'article 5 de l'annexe 2 du cahier des charges annexé à la convention en date du 26 octobre 2007 fixant les coefficients de conversion ne concerne que les usagers disposant d'un compteur dont la pression de livraison est de 37 Mbar et que les usagers de la concession peuvent solliciter en fonction de leur besoin d'autres types de pression de livraison.

Considérant que ces dispositions ne déterminaient, ni le début des périodes d'été et d'hiver, ni la règle applicable en cas de facturation sur ces deux périodes,

Considérant qu'au vu de ce constat, les parties ont donc décidé de les modifier d'un commun accord, afin de :

- détailler la méthodologie de calcul des coefficients de conversion. Les coefficients de conversion sont obtenus en utilisant la formule de conversion suivante :

$$K = MV \times (Pa + Pd) / Pa0 \times T / (T + Td) \times PCS$$

Ou

MV= 1.98, masse volumique du propane à 0°c et 1013 mbar,

Pa= pression atmosphérique telle que celle fixée dans le tableau ci-dessus par commune,

Pa0= 1013 mbar (pression au niveau de la mer)

Pd=pression du compteur

T= température absolue (273°c)

T0= température au niveau du compteur, telles que celles fixées en moyenne et par période dans le tableau ci-dessus,

PCS= 13,8, pouvoir calorifique supérieur du propane

- détailler les paramètres retenus pour ce calcul : pression de livraison, pression atmosphérique, températures hiver et été, par communes, dates de début et de fin pour chaque période hiver et été, mise en place de la règle du prorata temporis lorsqu'une période de consommation s'étale consécutivement sur une période été et hiver ou inversement.
  - préciser par commune et par pression de compteur, les coefficients de conversion issus de la formule utilisée par le concessionnaire, étant entendu que pour une pression de livraison autre que celles énumérées dans l'avenant, le concessionnaire utilisera la formule ci-dessus et les pressions et les températures du tableau afin de calculer le coefficient de conversion adapté.
- Vu, les dispositions de l'article 3-4 de l'annexe 2 du cahier des charges qui précisent les conditions de mise en œuvre de la clause de modération des tarifs.

Considérant d'une part, que si le concessionnaire applique le plafonnement des tarifs à -10% et +10% chaque quadrimestre, le montant de l'effet de plafonnement (le reliquat) ainsi constitué n'a pas été reporté dans les tarifs suivants, et d'autre part, qu'un reliquat doit être calculé sur des consommations réelles et non des prévisions de consommations mêmes si ces consommations sont actualisées avec un coefficient de développement, les parties se sont rapprochées afin de modifier le mécanisme de la clause de modération comme suit :

- le mécanisme de lissage des tarifs entre deux périodes tarifaires est maintenu dans les limites actuelles : une variation totale, en valeur absolue du tarif, supérieure à 10% par rapport au tarif précédent, l'évolution sera limitée à une variation de 10%, à la hausse comme à la baisse.
- Le montant du reliquat est calculé une fois par an pour les trois quadrimestres précédents comme suit :  $RA = (EP1 \times kWh1) + (EP2 \times kWh2) + (EP3 \times kWh3)$

Ou

RA : Reliquat annuel de l'année n-1 en €HT.

EP : Effet du plafonnement, écart en € HT entre le prix calculé et le prix appliqué du quadrimestre correspondant.

kWh : Nombre de kilowattheures facturés du quadrimestre correspondant.

EP1 / EP2 / EP3/ kWh1/ kWh2 / kWh3 : Ces termes représentent les termes du premier quadrimestre, du second quadrimestre et du troisième quadrimestre.

- Le concessionnaire communique un état détaillé du calcul de RA présentant pour chaque quadrimestre le montant des termes EP et kWh, au plus tard le 31 janvier.
- Le reliquat annuel ainsi calculé est ajouté au prix calculé du quadrimestre suivant, soit « le prix corrigé », au 15 avril. Le prix corrigé est comparé au prix appliqué de la période précédente. Si l'écart entre ces deux prix est > à + ou - 10 %, le prix de vente est capé à + ou- 10 % le reliquat annuel est reporté sur la période suivante et ainsi de suite.

Considérant que cet avenant entrera en vigueur le 1er janvier 2020, les parties d'un commun accord conviennent que le reliquat constitué depuis le 1er janvier 2015, dont les montants sont indiqués à l'annexe 1 du projet d'avenant, sera ajouté au prix calculé du quadrimestre suivant, soit « le prix corrigé », au 15 avril 2020. Le prix corrigé sera alors comparé au prix appliqué de la période précédente. Si l'écart entre ces deux prix est > à + ou- 10 %, le prix de vente est capé à + ou- 10 %, le reliquat annuel est reporté sur la période suivante et ainsi de suite.

Vu, le projet d'avenant n°4 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz en date du 26 octobre 2007, mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat et joint en annexe J de la note de présentation, jointe à la convocation.



Monsieur le Président soumet cette proposition d'avenant à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le contenu d'avenant n°4 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz en date du 26 octobre 2007 liant le SDEC ENERGIE et PRIMAGAZ
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

2019-04/CS/DB-15



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2019**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : ÉVOLUTION DE LA STRUCTURATION DES FORFAITS ECLAIRAGE PUBLIC**

L’an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt spécifique lié à la compétence Eclairage Public, étaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - ECLAIRAGE PUBLIC		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - ECLAIRAGE PUBLIC		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X



## 2019-04/CS/DB-15

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - ECLAIRAGE PUBLIC		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LEGERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - ECLAIRAGE PUBLIC		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

**2019-04/CS/DB-15**

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS - ECLAIRAGE PUBLIC		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198		Repr�sentants � �lire		
199	CAEN AGGLO			

**Pouvoirs des repr sentants disposant de la comp tence Eclairage Public :**

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
3	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
4	Daniel FRANCOISE	CU CAEN LA MER	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
5	Roger HUET	CU CAEN LA MER	Jo�l BELLANGER	CU CAEN LA MER
6	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
7	Philippe TOUCHARD	CU CAEN LA MER	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
9	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
10	Laurent MATA	CU CAEN LA MER	Sengded CHANTHAPANYA	CU CAEN LA MER
11	Pascal SERARD	CAEN AGGLO	Roger JEAN	CU CAEN LA MER
12	Maurice LETRESOR	CU CAEN LA MER	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
13	Henri GIRARD	CAEN OUEST	G�rard POULAIN	PONT L'EVEQUE
14	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU CAEN LA MER	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT

**Secr taire de s ance :** M. Alain LIARD, repr sentant de la commission locale d' nergie de la SUISSE-NORMANDE a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE ECLAIRAGE PUBLIC	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu la réunion du Comité Syndical en date du 19 septembre 2019 lors de laquelle le projet complet de restructuration des forfaits éclairage public a été présenté,

Vu la présentation faite aux délégués, maires et présidents des collectivités membres du Syndicat de ce projet à l'occasion des Commissions Locales d'Energie (CLE) du 4 au 19 novembre 2019,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 20 novembre 2019 et du Bureau Syndical en date du 6 décembre 2019,

Considérant qu'il est envisagé de calculer, à partir de 2021, les forfaits d'éclairage public non plus sur les catégories de lampes mais sur l'âge des foyers. Le montant du forfait annuel ainsi établi serait proportionnel à l'âge des foyers, de telles sortes qu'au-delà de 30 ans, la collectivité membre bénéficierait d'une aide majorée pour renouveler les appareils concernés.

Considérant que des modalités spécifiques permettraient aux collectivités membres dont le nombre de foyers supérieur à 30 ans est important (hausse significative du montant cumulé de leur contribution annuelle) de conserver le bénéfice des forfaits actuels pendant 2 ou 4 ans selon les situations, moyennant l'engagement conventionnel de renouveler leurs appareils anciens.

Considérant le planning progressif prévisionnel de mise en œuvre de cette restructuration, acté par le Comité Syndical du 19 septembre 2019 et par les élus en Commissions Locales d'Energie :

Comité syndical du 19 septembre 2019	Information des représentants au CS.
CLE de novembre 2019	Information des délégués aux CLE.
Comité syndical du 12 Décembre 2019	Décision du Comité syndical d'acter du principe de mettre en œuvre ou non les nouveaux forfaits à compter de 2021.
Comité syndical du 6 février 2020	Adoption des nouvelles aides à l'investissement pour les foyers > 30 ans applicables dès 2020.
Comité syndical Décembre 2020	Décision de mettre en œuvre les nouveaux forfaits à compter de 2021 et de maintenir les aides incitatives pour 2021.
A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Mise en place des nouveaux forfaits sur la base d'un état patrimonial du parc de chaque commune au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 pour près de 85% des collectivités membres (valeur 2019).

**2019-04/CS/DB-15**

Considérant que les résultats de l'enquête, adressée à chacun des participants à l'issue des CLE, confirme largement l'intérêt des collectivités pour ce dispositif.

En CLE, des élus ont souhaité notamment :

- Un forfait de 10€ non pas sur la première année, mais sur les premières années,
- Une meilleure progressivité du forfait par tranche d'âge pour éviter un effet de seuil trop important.

*Monsieur le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de l'avis des délégués du Syndicat et de poursuivre le processus de restructuration des forfaits éclairage public.*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **PREND ACTE** de l'avis des délégués du Syndicat suite à la présentation du projet de restructuration des forfaits éclairage public qui leur a été proposée à l'occasion des Commissions Locales d'Énergie du 4 au 19 novembre 2019 ;
- **DECIDE** la poursuite du processus de cette restructuration, en suivant le calendrier prévisionnel rappelé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 DEC. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 DEC. 2019**

*Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

